Assemblée générale des Suisses de France : Bordeaux le 18 mai 1963

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Assemblée générale des Suisses de France

BORDEAUX le 18 Mai 1963

★ ★ ★

M. BELVISOTTI. —

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Ministre,
Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Président délégué,

Je suis très heureux de vous accueillir à Bordeaux parmi nous. Evidemment, vous avez dû remarquer que nous ne sommes pas très nombreux, Bordeaux est un peu décentré, mais je pense que nous ferons tout de même beaucoup de travail et du bon travail tous ensemble.

Je suis très heureux de vous accueillir ici, dans cette Maison que vous avez pu apprécier, et je tiens à remercier M. Maurice Portes, ici, publiquement, devant toute cette assistance et devant vous, Monsieur l'Ambassadeur et Monsieur le Ministre, M. Maurice Portes qui nous a fait cadeau de cette maison, voici vingt ans maintenant, maison où nous nous réunissons très souvent, une dizaine de fois par an. Nous avons la chance d'avoir cette maison, et je sais que beaucoup d'autres sociétés aimeraient avoir un local à elles, car elles sont obligées de se réunir dans des établissements publics. Je vous remercie encore, Monsieur Maurice Portes, de ce que vous avez fait là pour notre société de bienfaisance de Bordeaux.

(Applaudissements).

Je voudrais également profiter de l'Assemblée générale de l'Union des Suisses de France et de la présence de M. l'Ambassadeur, de M. le Ministre, de M. les Conseillers, de vous tous, pour souligner et pour remercier tout particulièrement M. le Consul Général Berthod pour l'aide qu'il apporte à la colonie suisse de Bordeaux et de tous les environs, c'est-à-dire à tous les Suisses de la région consulaire de Bordeaux. Je voudrais vous faire savoir, Messieurs, combien M. le Consul de Bordeaux, M. Berthod, est apprécié par tous les Suisses, et vous dire tout ce qu'il fait pour Bordeaux. Nous avons un Consul général, et nous en sommes très heureux, mais c'est surtout un ami pour chaque Suisse et qui est très apprécié également des Français.

(Applaudissements).

M. le Consul général me montre un petit mot sur lequel il a écrit : « Abrégez »... Mais je tiens à souligner tout ce que fait notre Consul général pour la Suisse et pour les Suisses.

Je crois, Messieurs, que nous allons ouvrir bientôt cette Assemblée, et avant, je tiens à donner la parole à M. l'Ambassadeur.

M. L'AMBASSADEUR. —

Monsieur le Consul général,
Monsieur le Président,
Monsieur Beauvais,
Vous tous,

Je voudrais vous dire la joie que j'ai pour la deuxième fois en ce qui me concerne, à assister à la Réunion des Suisses de France, après celle de Dijon l'année dernière. Nous avons l'avantage d'être, à Bordeaux, dans un poste privilégié, car, comme vous l'avez entendu, nous avons un Consul général particulièrement actif. Nous savons que tous nos Consuls sont bons, mais M. Berthod est particulièrement bon.

Nous avons également l'avantage d'avoir une Société suisse particulièrement active, particulièrement unie, sans problèmes, avec à sa tête M. Belvisotti et quelques-uns des siens, et les membres du Comité qui s'occupent de resserrer les liens de nos compatriotes, de maintenir le contact avec le Consulat, et qui peuvent également être donnés en exemple.

Nous avons la chance encore d'avoir ce merveilleux immeuble si apte aux fins pour lesquelles il est utilisé et qui est l'effet d'un don très généreux de M. Portes auquel nous sommes tellement reconnaissants d'avoir ainsi donné cet instrument de travail et de vie communautaire aux Suisses de Bordeaux.

Nous avons la chance encore d'avoir un ordre du jour assez nourri... Je crois qu'il y a cette fois pas mal de questions intéressantes, quelques-unes, les autres aussi... et je pense qu'il doit y avoir des débats utiles et qui valent la peine ; ce ne seront pas des parlotes inutiles. J'espère que nous utiliserons rationnellement ces sujets de travail, sans en abuser, mais enfin il y aura de quoi travailler. Le principal est d'obtenir des résultats utiles pour l'œuvre constructive qui doit sortir d'ici, en fait de résolutions et de propositions pour le Congrès de Saint-Moritz — 5 et 7 août prochain — et pour les Services fédéraux en général.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Comme vous l'a dit M. l'Ambassadeur, l'ordre du jour est chargé, et je demanderai aux orateurs de bien vouloir être le plus brefs possible, et de ne pas trop revenir sur les exposés qui vous ont été remis. Je pense que toute le monde a eu le temps de les étudier.

Mais avant toute chose, je propose la nomination de trois scrutateurs pour les votes, et je voudrais remettre les mandats de représentation et les bulletins de vote que j'ai reçus par correspondance. Je voulais proposer Maître Poulin de Paris, M. Simonetta de Toulouse, et M. Scalabrino, représentant du Corps consulaire, comme scrutateurs. Je vous remets donc les bulletins de vote et les mandats de représentation avec les chiffres des coopératives de Cautionnement.

Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire ?

UN MEMBRE DE L'ASSISTANCE. — Je propose à l'Assemblée d'adopter l'ordre du jour mais en ouvrant cependant un paragraphe « divers », car je crois que nous avons une ou deux petites questions à liquider, et il faudra donc que nous prévoyions certaines choses qui ne sont pas à l'ordre du jour.

M. BELVISOTTI. — Nous mettrons donc un paragraphe des questions diverses si vous le voulez, en dernier lieu, à la suite de l'ordre du jour.

Je vais d'ailleurs vous faire part d'une modification à l'ordre du jour ; M. Beauvais, Secrétaire des Suisses à l'Etranger, doit

nous faire un rapport sur l'exposition de Lausanne, et M. Beauvais sera assisté de M. Bellinger, Chef du Service d'Information de l'Exposition Nationale. Comme M. Bellinger est obligé de rentrer immédiatement et de prendre l'avion pour Genève, je vais tout de suite lui donner la parole. M. Beauvais prendra la suite pour donner des indications tout spécialement sur ce qui est réservé à l'Exposition, aux Suisses à l'Etranger.

M. BELLINGER.

Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Présidents,
Messieurs les Délégués,

Je suis ici pour vous parler de l'Exposition Nationale Suisse qui, comme vous savez, aura lieu l'an prochain à Lausanne du 30 avril au 25 octobre. Je remplace un peu au pied levé notre Secrétaire général qui se réjouissait de venir ici vous parler de cette exposition, et qui en a été empêché car il a dû se rendre dans un autre pays étranger.

L'Exposition Nationale Suisse, vous savez tous, je pense, ce qu'elle est dans son essence. C'est un bilan, cela veut être un bilan général des réalisations de la Suisse dans son passé, et cela veut être également et surtout pour celle que nous préparons, une projection vers l'avenir, une présentation non pas de la Suisse peut-être, mais des Suisses sur tous les plans que l'avenir réserve à notre pays, et donc à nous-mêmes.

Nous considérons que la première caractéristique de l'Exposition Nationale est d'être une action d'information, et elle montrera ce qui peut être et ce qui est, elle montrera ce qui va bien et ce qui va moins bien, et elle essayera d'imaginer ce que peut être l'avenir de notre Pays au milieu d'un monde qui est passablement transformé depuis la dernière Exposition de 1939.

Cette information s'adresse d'une part aux Suisses et d'autre part aux étrangers. Les Suisses de Suisse devraient connaître semble-t-il, fort bien leur pays, puisqu'ils y vivent. Mais peut-être parce qu'ils y vivent et parce qu'ils ont leurs petites préoccupations quotidiennes, ils manquent d'une vue d'ensemble. Ils ont des préoccupations singulièrement maintenant, parce que nous traversons depuis fort longtemps — et nous espérons que cela se prolongera encore — une période de grande prospérité qui fait que chacun a beaucoup de travail, chacun a des soucis particuliers. Il manque donc à nos compatriotes de là-bas une vue d'ensemble, une vue générale sur l'état de leur pays. Il s'agit donc d'informer les Suisses en leur montrant, dans une espèce de vitrine, dans ce concentré de Suisse qui sera à Lausanne pendant six mois, ce qu'est réellement leur pays, ce que sont les différentes régions de ce pays, ce que sont les différentes activités cuturelles, économiques ou politiques.

Cette action d'information s'adresse aussi aux Etrangers, et en ce moment, ce n'est pas à vous qu'il faut le dire, Messieurs qui vivez hors de nos frontières. Cette action d'information est particulièrement nécessaire, parce que la Suisse est extrêmement connue, puisque c'est un pays touristique, si l'on veut le premier dans le temps. Elle est très connue à la surface, très connue superficiellement, mais elle l'est beaucoup moins dans ses Institutions, elle l'est moins aussi dans la justification de son existence et dans les particularités auxquelles elle tient.

Nous espérons, par cette Exposition Nationale, faire comprendre mieux par les étrangers qui liront dans leur presse des articles sur notre Exposition, faire comprendre mieux ce qu'est réellement la Suisse, quels sont ses besoins, quelles sont les conditions de son existence, de sa continuité. Voilà les buts principaux de cette Exposition Nationale.

L'Exposition sera thématique comme l'a été celle de 1939, mais selon des conceptions légèrement différentes, parce que on évolue toujours, c'est-à-dire qu'elle n'est pas, elle n'a jamais été d'ailleurs, une exposition de produits. Ce n'est pas un stand de foire où les exposants montrent ce qu'ils ont fait de mieux en indiquant le prix et les conditions de livraison... Non, cette Exposition conte la vie même de la Suisse dans tous les domaines ; elle veut montrer quels sont les buts principaux que poursuivent les différentes sortes d'activité helvétiques.

Je voudrais vous parler maintenant d'une façon plus complète de cette Exposition Nationale, ce qui n'est pas très facile, puisque j'ai dû venir ici d'une façon très rapide — et je devrai d'ailleurs repartir de même — et je n'ai pas avec moi le matériel qui me permettrait de vous montrer cette Exposition et de vous commenter ce que je pourrais vous montrer, des diapositives et des tableaux. Mais je vous ai distribué le dernier-né de nos imprimés, et en page 7 et 8 vous trouvez une reproduction de la maquette générale de l'Exposition.

Si vous voulez bien, nous allons suivre ensemble ce que je vais vous dire de l'Exposition, sur ce plan, cela nous permettra d'illustrer et de concrétiser ce que je vais vous dire.

Tout d'abord, je devrai bien sûr, commencer par quelques chiffres : l'Exposition occupera une surface de 600 000 mètres carrés, c'est-à-dire un peu plus — environ 50 000 mètres carrés de plus — que l'Exposition de Zurich. La surface couverte du bâtiment représente 150 000 mètres carrés, ce qui correspond à très peu de chose près à la même surface couverte à Zurich.

Quant à la situation de l'Exposition, comme vous le voyez ici, elle se trouve au bord du Lac... j'hésite entre Léman et de Genève... Elle s'étend sur 1.750 mètres, jusqu'au Parc Bourget que beaucoup d'entre vous connaissent et qui est cette grande réserve naturelle.

Dans l'axe Nord-Sud, ainsi que vous le voyez, elle suit la vallée du Flon jusqu'à un point que nous appelons la Gare de Sévelin. C'est le petit bâtiment que vous voyez en haut de la page. C'est une gare spéciale où s'arrêteront les trains spéciaux qui amèneront les visiteurs à l'Exposition. Il a fallu faire cette gare non pas que la capacité des gares de Lausanne soit insuffisante, mais encore pour simplifier le transport entre la gare centrale et l'Exposition.

Quant au nombre des visiteurs, nous en attendons entre treize et seize millions. C'est ce qui a été établi sur la base de statistiques très longues et très sérieuses qui ont été faites il y a déjà quelques années, et qui ont abouti aux évaluations de l'ordre que je viens de vous indiquer. Sur ces treize à seize millions, un à quatre millions devraient venir de l'étranger.

Je vous signale, en bordure Nord de l'Exposition, l'arrivée de l'autoroute de Genève, et ceci me donne l'occasion de vous parler brièvement des dispositions qui ont été prises pour l'accès à l'Exposition.

Les visiteurs donc, viendront par le train, et ils débarqueront à cette gare spéciale ; il n'y aura donc pas de problèmes, ils débarqueront aux portes mêmes de l'Exposition.

Par la route, pour ceux qui viennent de l'Ouest, l'autoroute de Genève résout la question. Pour ceux qui viennent du Nord et de l'Est, la ville de Lausanne est en train de construire une voie de détournement qui permettra de réunir tout le trafic et l'amener directement jusqu'à l'Exposition sans avoir à traverser la ville.

Enfin par le Lac également, un accès a été prévu, accès à l'Exposition. Deux débarcadères y seront construits, l'un où accosteront les vapeurs ou les grands bateaux de la Compagnie Générale de Navigation, et l'autre qui servira aux vedettes qui feront la navette entre Ouchy et l'Exposition.

Maintenant que nous avons vu le site et l'ampleur de la manifestation, je vais rapidement vous dire quelques mots des thèmes qui y seront traités.

Je commencerai par ce que nous avons appelé longtemps la « partie générale » qui était un terme de travail, et qui s'appelle maintenant « La Voie Suisse » qui est cette partie qui dans l'axe Nord Sud va jusqu'au Lac. La partie générale est faite par l'Exposition elle-même, par son Bureau d'Architecture, et elle correspond dans les grandes lignes au « Vieux pays » de Zurich, c'est-à-dire que là, seront montrées les constantes de la Suisse, ses Institutions, sa vie politique, sa vie culturelle, et également les problèmes qui se posent à elle, notamment dans l'avenir.

Cette partie générale, cette « Voie Suisse » se divise en trois parties :

— L'histoire, c'est-à-dire le passé.
— Le présent.
— Et la Suisse face à son avenir où seront posées les questions que les Suisses en tant qu'électeurs, en tant que citoyens d'un pays libre auront un jour ou l'autre à se poser et à résoudre : entrée de la Suisse au Marché Commun, association, intégration,

problèmes d'ordre interne aussi : pollution de l'air et de l'eau, aménagement des territoires, accès aux études, recherche scientifique. Ces questions-là trouveront leur place dans cette partie générale.

Je vous signale en passant, et M. Beauvais vous en parlera plus longuement tout à l'heure, que les Suisses de l'étranger se trouveront aussi dans cette partie générale, et on pourra y voir la manière dont ils œuvrent loin de nos frontières pour notre pays.

Si maintenant nous suivons le plan d'Est en Ouest, c'est-à-dire de droite à gauche, nous trouvons, tout près de l'entrée Ouest, un premier secteur qui s'appelle : « Le secteur de l'Art de vivre ». Le Secteur de l'Art de Vivre est le secteur où se manifesteront les activités non lucratives et non laborieuses des Suisses, si vous voulez. C'est le secteur culturel de l'Exposition. On y trouvera les arts, les sciences, et c'est également le secteur où seront traités les problèmes tels que l'occupation des loisirs, l'occupation du temps libre, la santé, l'habillement, le logement. Tous ces problèmes seront exposés dans cette partie-là.

En haut et à gauche de ce secteur de l'Art de vivre se trouve un autre des grands secteurs, un secteur très important qui est celui des Communications et des Transports. Il est fait par les Entreprises Suisses de Transports, qu'il s'agisse des Chemins de Fer fédéraux, des Compagnies de lignes aériennes, et de la Compagnie de Navigation et des P et T, car bien entendu, les télécommunications sont aussi l'un des sujets traités dans ce secteur.

Ensuite, sautant par-dessus la partie générale, nous arrivons à un vaste secteur en éventail, celui de l'Industrie et de l'Artisanat où se manifesteront toutes les formes de l'activité industrielle et artisanale de notre pays : l'énergie, la construction des machines, l'industrie alimentaire, la construction, le Génie Civil, etc..., etc...

Au Sud de ce secteur, nous trouverons un secteur plus petit mais extrêmement intéressant à beaucoup de points de vue, et notamment au point de vue architecture. C'est celui des échanges. Ici, les Banques, les Assurances, la Publicité, bref, les services par opposition aux produits.

Et tout à gauche encore, le secteur « La Terre et la Forêt » qui représente l'exposition nationale suisse d'agriculture, qui, comme vous le savez, est toujours réunie à l'Exposition Nationale.

Je vous signale maintenant une chose que j'ai oubliée, en avant du secteur des Echanges, avançant dans le lac comme une virgule, se trouve un bâtiment qui s'appelle « L'entreprise suisse dans le Monde » et qui montrera quelle importance ont eue et ont encore pour les Suisses, les entreprises qui ont essaimé et qui travaillent en territoire étranger.

Devant nous, c'est-à-dire au premier plan, à droite, vous voyez ce secteur du Port, constitué par des constructions en forme de toiles de tentes multicolores, et qui sera le secteur des Attractions et Divertissements. On trouvera là, le point d'attache du sous-marin dont on a beaucoup parlé, et beaucoup d'attractions, de restaurants. Ce sera également le centre de la vie nocturne de l'Exposition.

Maintenant, nous avons vu très rapidement comment le terrain est occupé. Je voudrais vous dire un mot de sa conception architecturale.

L'Architecte en Chef de l'Exposition est parti de l'idée qu'il fallait construire des bâtiments en fonction du contenu, de la matière à exposer qui va y être contenue, alors que généralement, un architecte construit un bâtiment aussi beau, aussi intéressant, aussi techniquement avancé que possible, et ensuite, on le remplit. Nous sommes donc partis de l'idée inverse, c'est-à-dire que nous avons déterminé, pour chacune des constructions, ce qu'il y aurait à montrer à l'intérieur, et c'est en partant de l'objet exposé ou de l'idée exposée, que l'architecte a fait une enveloppe en relation avec cette idée ou cet objet, enveloppe permettant de les rendre plus visibles, et qui fait donc partie de la thématique de l'Exposition. Ainsi, pour le secteur de « La Terre et la Forêt », on a pris des poutres de bois, et des césures de douze mètres de côté recouvertes de toile, avec également des parois de toile. Ce secteur étant actuellement très avancé, donne vraiment un effet rustique qui correspond parfaitement au terme traité.

Le secteur des Echanges a la forme d'un marché couvert ; il est fait de champignons de plastique de dix-huit mètres de côté, et de trois millimètres d'épaisseur seulement soutenus par une structure métallique. C'est une solution tout à fait nouvelle dans l'utilisation du plastique.

Et il en est ainsi des autres secteurs qui, tous, présentent des formes nouvelles et intéressantes.

Je voudrais vous dire également quelque chose en ce qui concerne les moyens de transports. L'Exposition est vaste et il était tout naturel de prévoir pour ses visiteurs des moyens de transport qui leur permettraient de se rendre d'un point à un autre, ou même de visiter l'exposition sans fatigue.

Le principe a été, ici, de séparer les voies de circulation mécaniques, des voies de circulation des piétons. Cela a été fait de deux façons : l'axe Nord-Sud, entre la gare spéciale de Sévelin et le centre de l'Exposition sera doté d'un moyen de transport que nous avons choisi, et qui est entièrement nouveau. Il porte un nom bizarre, il s'appelle le « télé canapé ». C'est un moyen de transport continu, d'une très grande capacité, et qui arrive à transporter de dix à douze mille personnes à l'heure, et qui rendra évidemment les plus grands services, surtout le soir pour remonter par cette vallée du Plomb jusqu'à la Gare.

Dans l'axe Est-Ouest, nous avons construit un monorail de petite dimension et d'une très grande souplesse en ce sens qu'il peut monter jusqu'à sept mètres de hauteur. Il passera par-dessus le Lac, il pénétrera dans tous les secteurs, et il permettra donc une visite assise de l'Exposition, visite évidemment rapide.

Après avoir vu ainsi l'aspect physique de cette Exposition Nationale, il faudrait parler aussi de ce qui a été prévu pour le visiteur venant de l'extérieur, notamment en ce qui concerne son transport et son logement.

La capacité hôtelière de Lausanne et de sa région est très grande, comme vous le savez, de sorte qu'il n'a pas été nécessaire de construire de nouveaux hôtels. On n'en a pas construit non plus, parce qu'on s'est basé sur des statistiques qui montrent que d'une façon générale, pour les Expositions, 2 % des visiteurs passent la nuit dans la ville de l'Exposition, et 98 % retournent chez eux. Nous nous sommes basés sur ces chiffres pour faire nos évaluations. Il a été tout de même prévu la construction de camping, et la construction et l'installation de bâtiments à des fins de dortoirs collectifs pour des Sociétés, des Ecoles, des groupes d'une façon générale.

En ce qui concerne le logement, je tiens à vous dire que l'Exposition a passé une convention avec les Associations des Hôteliers, convention par laquelle celles-ci s'engagent à appliquer en 1964 les mêmes tarifs qu'en 1963 de façon à ce qu'il n'y ait pas ce mouvement de hausse que l'on avait remarqué à Bruxelles en 1958, lorsque les hôteliers belges ont un peu forcé la note...

Pour les transports concernant les gens venant par le rail, la question est donc résolue par la Gare Spéciale ; pour ceux venant par la route — et qui sont de plus en plus nombreux — nous avons construit des parkings pour quinze mille voitures. Cela a d'ailleurs constitué une dépense assez importante et que Zurich n'a pas connue parce qu'en 1939 la voiture n'était pas aussi répandue, et les rues adjacentes à l'Exposition suffisaient pour entreposer les voitures.

Ayant ainsi fait le tour, ou plutôt le survol de l'Exposition Nationale, je me bornerai à en rester là, car M. Beauvais vous donnera des renseignements plus détaillés. Si vous avez des questions à me poser sur un point quelconque, je m'efforcerai d'y répondre le plus volontiers du monde. (Applaudissements).

Maître POULIN.

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président,

Je crois me faire l'interprète de tous nos amis en remerciant M. le Représentant de l'Exposition Nationale des très intéressants renseignements techniques qu'il nous a donnés.

Je voudrais toutefois, avant de poser la question que je désire poser, faire une motion d'ordre. Nous sommes venus ici — et vous pourrez emporter en Suisse ce renseignement — pour travailler, et ce matin, nous devions déjà commencer à travailler à huit heures et demie pour terminer à une heure cet après-midi. Je ne sais pas si M. le Consul général Berthot a lu le même livre que moi sur le dressage des chiens, car j'ai un livre sensationnel sur ce sujet où j'ai appris que pour dresser un chien, il faut d'abord le fatiguer. Or, hier au soir, il nous a donné une

magnifique réception, et il ne faut pas croire, Monsieur le Consul général, que vous nous ayez fatigués, car, comme le disait le Maire de Bordeaux, « les Suisses, il n'y en a pas de moins neutres qu'eux » et il a parlé de notre dynamisme...

Je voudrais maintenant faire la motion d'ordre suivante : ne pensez-vous pas que nous pourrions, pour vraiment effectuer le travail pour lequel nous sommes venus à Bordeaux, dès maintenant décider que nous continuerons nos travaux cet après-midi au lieu de visiter la ville de Bordeaux. Nous aurions ainsi encore trois heures entre trois heures et six heures pour pouvoir vraiment faire le travail pour lequel nous sommes venus. C'est la motion d'ordre que je propose.

Et maintenant, je voudrais tout de suite poser ma question au représentant de l'Exposition Nationale ; cette question est la suivante :

Vous nous alléchez, et vous venez de nous faire de la propagande pour l'Exposition Nationale de Lausanne, mais je crois que nous aimerions tous pouvoir y aller. Et puisque nous avons déjà renversé l'ordre du jour, ne pensez-vous pas que nous pourrions prendre dès maintenant le point numéro 11 qui est : désignation du lieu du prochain Congrès, pour la raison suivante : je voudrais proposer que le prochain Congrès des Suisses de France de 1964 ait lieu à Lausanne à l'occasion de l'Exposition Nationale.

Si par hasard cette question devait être retenue, nous pourrions alors, peut-être, poser un certain nombre d'autres questions à M. le Représentant de l'Exposition Nationale. Il pourrait par exemple nous donner des renseignements quant à la date à laquelle nous pourrions tenir notre réunion, sur les facilités que l'on pourrait donner aux Suisses de l'étranger pour participer à l'Exposition..., etc... Et je voudrais proposer à cette occasion que l'on envisage de donner aux Suisses de l'étranger qui font l'effort d'aller à l'Exposition Nationale, des avantages substantiels comme par exemple de leur accorder, soit par les Chemins de Fer fédéraux, soit par la Swiss Air, ou par tout autre organisme, une carte de huit jours de voyage gratuit en Suisse.

(Rires et Applaudissements.)

M. BELLINGER. — Je remercie beaucoup Maître Poulin de cette suggestion, elle est excellente et flatteuse pour l'Exposition Nationale.

Je voudrais vous signaler que nous avons prévu évidemment, l'organisation de Congrès. Le Palais de Beaulieu n'abritera pas le Conseil Suisse en 1964, car il sera affecté pendant cette année-là à la réception de Congrès. Nous en avons déjà environ soixante dix qui sont inscrits et qui réunissent près de quarante mille personnes. Donc, si les Suisses de France voulaient bien venir siéger à Lausanne en 1964, nous en serions très honorés. Je vous signale encore qu'il existe un service spécial, le Service des Congrès et du Logement, qui traite de ces questions et qui s'occupe de tous les détails d'organisation, qui réserve les chambres, qui demande un appareillage de traductions simultanées, etc... Tout est organisé pour justement, vous recevoir si vous voulez bien venir.

Mais alors, je devrai demander à cette Assemblée de prendre sa décision assez rapidement, et de la communiquer à Lausanne sans trop tarder, parce que le nombre des Congrès qui s'annoncent croît sans cesse et est déjà très grand, et les dates qui restent disponibles ne sont pas très nombreuses, et donc le choix commence à être restreint. Je n'ai pas cela en tête maintenant, naturellement, mais si vous nous écrivez prochainement, nous pourrons vous donner une réponse sur ce point.

M. BELVISOTTI. — Je remercie M. Bellinger de ces détails, mais je voudrais répondre à Maître Poulin au sujet du prochain Congrès à Lausanne. Evidemment, l'idée est très bonne, mais seulement on se trouve devant un problème assez délicat et très difficile même, c'est celui de l'organisation.

Maître POULIN. — Sur ce plan, Monsieur le Président, sur cette question d'organisation, nous avons l'habitude. Nos Consuls généraux et nos Consuls organisent admirablement bien les Congrès. Nous n'en avons pas à Lausanne évidemment, et cette question ne m'a pas échappé, et je vais pouvoir vous donner une réponse immédiatement, car j'ai en main une lettre du Groupe de la Nouvelle Société Helvétique de Lausanne datée du 13 mai, dans laquelle le Président me dit ceci :

« Quant à la réception et à l'organisation de l'Assemblée générale des Suisses de France à Lausanne, il me paraît tout naturel que nous nous en occupions en collaboration avec le Secrétariat des Suisses de l'étranger. »

M. BELVISOTTI. — Je crois que nous pourrions donner la parole à M. Beauvais, Secrétaire des Suisses à l'étranger.

M. BEAUVAIS. — Quant à la participation de la Cinquième Suisse, je passerai tout de suite au point des journées des Suisses de l'Etranger. Ces journées, en 1964, seront prévues — et sont prévues — à l'Exposition même, et je vous dirai même, en passant, que j'ai retenu la date : le dernier week-end d'août 1964, il y a trois ans et demi déjà, en prévoyant effectivement qu'il y aurait grande affluence à cette date, et ceci est marqué dans les tablettes de l'Exposition.

La Journée des Suisses de l'Etranger 1964, se déroulera le même jour que la Fête Suisse des Costumes. La Direction de l'Exposition Nationale nous a posé la question de savoir si cela nous gênait. J'ai trouvé au contraire que c'était une occasion magnifique, parce que cette Fête Suisse des Costumes est un spectacle des plus hauts en couleurs que l'on puisse imaginer, et il y aura donc coïncidence. Donc, Journée des Suisses de l'Etranger à Lausanne, en 1964, le dernier week-end d'août.

Je ne sais pas si vous voulez vous déplacer deux fois à Lausanne... Mais je ne pense pas, pour répondre à une objection d'ordre pratique soulevée tout à l'heure, que votre Assemblée réunie à Lausanne poserait de grands problèmes, parce qu'enfin, vous n'êtes pas très nombreux, et cela ne poserait donc pas de difficultés techniques insurmontables de vous réunir à Lausanne au mois d'avril ou de mai, je n'en sais rien, c'est à vous de juger. Je tenais cependant à vous dire qu'à la fin du mois d'août, c'est le grand Congrès Suisse de l'Etranger. Voulez-vous prendre une décision maintenant, et je reprendrai ensuite ?

M. BELVISOTTI. — Est-ce que quelqu'un aurait quelque chose à dire au sujet de Lausanne s'il vous plaît ?

M. GRUAZ (de Lyon). — Je pense, Messieurs, qu'il est un peu inutile de se réunir deux fois à Lausanne. Du moment que nous avons déjà notre réunion des Suisses de l'Etranger à la fin du mois d'août, se réunir à nouveau deux fois auparavant dans la même ville, même s'il y a l'Exposition, je trouve que ce serait un peu abusif.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, Monsieur Gruaz.

M. X... (de Mulhouse). — En ce qui me concerne, je suis peut-être d'un avis opposé et je m'en excuse. Je me souviens que je suis allé trois fois à l'Exposition de Zurich, et que trois fois j'ai vu autre chose, un autre aspect de l'Exposition. Je voudrais dire que si les Journées des Suisses de l'Etranger 1964 ont lieu fin août à l'Exposition Nationale, je crois que tous ceux qui participent à la Journée des Suisses de France ne viennent pas obligatoirement à la Journée des Suisses de l'Etranger, et il n'y a donc pas de problème. Ceux qui viennent aux Journées des Suisses de l'Etranger ne sont qu'un faible pourcentage de ceux qui sont là.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie. Evidemment, vous voyez qu'ici à Bordeaux, nous ne sommes pas très nombreux, et peut-être que si on va à Lausanne, ce sera un attrait pour les Suisses de France. Mais il y a encore cette question d'organisation qui, malgré tout, est assez délicate. Je vous demande de bien vouloir voter à main levée.

M. l'Ambassadeur. — Je voudrais dire une chose : Maître Poulin a posé une question très intéressante et qui méritait d'être posée. Il y a évidemment des avantages à ce que cette réunion se tienne à Lausanne, et même à ce qu'elle s'y tienne deux fois. Mais il y a aussi d'autres considérations, et tout d'abord il y aura moins de participants, nécessairement. Or, le but de ces réunions est que nous soyons très nombreux car si nous sommes vraiment nombreux et plus nous sommes nombreux, plus ces réunions ont leur raison d'être. Déjà aujourd'hui, nous ne savons pas si nous ne nous sommes pas à moitié trompés, mais les charmes de Bordeaux sont très grands et compensent un peu le fait que nous ne soyons pas très nombreux ; à Dijon, nous étions plus du double.

Il me semble donc que Maître Poulin a fait une proposition très intéressante, mais ce n'est pas l'habitude des Suisses de trancher une question pareille sans y réfléchir un peu, et je crois que la situation est tellement nouvelle qu'elle demande réfléxion. Vous en parlerez entre vous, et je me demande si la votation n'est pas un peu précipitée maintenant, et s'il ne serait pas plus utile, s'il ne serait pas préférable de réfléchir et de voter l'après-midi, car après tout, que nous votions à 10 heures ou à 4 heures, cela ne fait pas grande différence. Vous réfléchirez et vous ferez ce que vous voudrez. J'estime qu'il ne faut pas précipiter un programme aussi nouveau et que, pour la plupart, vous n'aviez pas prévu. Voilà mon modeste avis.

Maître POULIN.

Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Président,

Il n'est nullement dans mon intention de précipiter quoi que ce soit. Ce qui est précipité, c'est le départ de M. le Représentant de l'Exposition Nationale. Mais je suis tout à fait d'accord pour qu'on remette le vote final à plus tard.

Je voudrais cependant répondre quant à la participation. Je crois que nous devons démontrer à notre opinion publique en Suisse que la vitalité de la Communauté de France est forte. Ce n'est pas une réunion limitée que nous devons faire à Lausanne ; il faut que nous fassions la démonstration de cette vitalité, et il faut que toutes les communautés suisses soient représentées. Et si quelqu'un fait l'effort de payer un voyage à Bordeaux, ne pensez-vous pas qu'il ne le fera pas encore bien plus volontiers pour se rendre en Suisse et visiter l'Exposition Nationale ? Il y a tout de même là un caractère différent. Et personnellement, je crois que nous pouvons envisager une magnifique représentation des Suisses de France à Lausanne, et puisque le représentant de l'Exposition nous aura quittés avant le vote, peut-être serait-il bon qu'il nous dise, lui, quelles sont les dates qui lui conviendront le mieux, de manière à ce que nous puissions nous-mêmes prendre une position utile plus tard.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie Maître Poulin, et peut-être en effet, pourrions-nous prendre date.

M. BELLINGER. — Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous répondre parce qu'il faudrait que j'ai ici les dates des Congrès déjà inscrits et je ne les ai pas. Les soixante-dix Congrès que nous avons inscrits s'étalent du jour de l'ouverture jusqu'à la clôture, mais il reste naturellement des jours libres entre ces deux dates. Je ne pourrai pas vous indiquer lesquelles. Mais simplement, si vous me permettez de vous donner mon avis personnel, pour obtenir le succès que vous voulez obtenir, c'est-à-dire réunir le plus grand nombre possible de délégués des Suisses de France à Lausanne, il faudrait choisir ce moment pendant la période des vacances d'été. De cette façon-là je crois que vous aurez le plus grand afflux de délégués.

M. BELVISOTTI. — Nous ferons le vote ; nous mettrons le problème à l'étude, et nous vous tiendrons au courant.

M. X... (de Toulouse). — Je suis de l'avis de M. Gruaz, je ne pense pas qu'il soit opportun de faire une réunion des Suisses de France à Lausanne étant donné que nous avons le Congrès à Lausanne également au mois d'août. Cela ferait deux déplacements, et c'est un Congrès strictement réservé aux Suisses de France. Or, je crois qu'il est préférable de faire ces réunions dans le pays dans lequel nous vivons.

M. BELVISOTTI. — Nous allons mettre le problème à l'étude, nous en parlerons pendant l'interruption, et nous voterons en fin de programme.

Je veux répondre d'abord à Maître Poulin qui nous a dit tout à l'heure à propos du dressage des chiens qu'il fallait les fatiguer. Il est évident qu'après avoir fait le compte, nous voyons qu'il nous faudra de neuf heures un quart, heure à laquelle nous avons commencé, à quinze heures quinze. Nous avons étudié cet horaire, nous avons gardé toujours le même temps qui a toujours été donné dans les Congrès précédents. On n'a jamais fait plus de cinq heures, et je me suis basé là-dessus. Il est bien évident que si nous n'avons pas terminé, que si des personnes veulent continuer, cela peut se faire. On peut rester. Mais cela présente des inconvénients vis-à-vis de la Ville de Bordeaux qui nous a offert deux autocars pour faire visiter la Ville aux Suisses de France.

M. TREMP (de Lille). — Je proposerai, si nous devons siéger plus longtemps, que l'on fasse une visite abrégée de la ville de Bordeaux, ou si vous voulez, une visite accélérée. Nous pouvons voir le temps que nous avons passé, et ce qu'il reste comme points à discuter.

M. BELVISOTTI. — Etes-vous d'acord, Maître Poulin ?

Maître POULIN. — Tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

M. BELVISOTTI. — Je vais remercier M. Bellinger, Chef du Service de l'Information de l'Exposition de Lausanne, qui est venu tout spécialement pour vous faire cet exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Beauvais.

M. BEAUVAIS. — Bien évidemment il fallait que la Communauté des Suisses à l'étranger soit présente comme exposant quasiment à cette Exposition Nationale de Lausanne. On n'imagine pas une exposition qui aurait passé sous silence le problème et l'existence de la Cinquième Suisse. C'est pourquoi, après les contacts qui remontent déjà assez loin en arrière, nous avons prévu deux choses ; la Cinquième Suisse, dont la communauté Suisse à l'étranger, sera présente dans la partie générale, comme vous l'a exposé M. Bellinger tout à l'heure sous la forme d'un graphique ; on est en train d'y travailler avec l'aide de notre Secrétariat. On ne sait pas encore comment, on n'a pas arrêté de solution définitive, mais enfin vous serez présents comme tel : communauté suisse à l'étranger, dans cette partie générale traitant de l'histoire et aussi de l'avenir. Il est évident que les Suisses à l'étranger, par la force des choses, seront, par personnes interposées peut-être, présents dans beaucoup d'autres secteurs de l'Exposition. On n'imagine pas le secteur des communications, ou on n'imagine pas le secteur de l'industrie, sans que des allusions ou des travaux concrets, précis, soient présentés, montrant quelle a pu être la part des Suisses émigrés aux destinées de notre pays.

La Cinquième Suisse sera présente également dans un groupe qui s'appelle celui de la vie civique, parce que, si cette Exposition comme on nous l'a dit, doit être un bilan, dans un bilan il y a un passif et nous insisterons pour montrer que les Suisses de l'étranger qui sont des citoyens — ou qui devraient être des citoyens à part entière — sont tenus un peu à l'écart de la vie nationale parce que, par exemple, ils n'ont pas le droit de vote. C'est le fameux problème du droit de vote que nous avons évoqué déjà si souvent dans les assemblées du genre de celle-ci ce matin. Là, ce sera peut-être un aspect négatif. Mais cela montrera aux visiteurs de l'Exposition l'état actuel de notre Législation, et cela leur montrera que vous ne pouvez pas participer complètement, à cent pour cent, à cette vie nationale.

Quels seront les moyens pratiques et graphiques ? Là encore, il y a des spécialistes qui sont au travail. Une autre façon de montrer votre existence et votre présence, sera peut-être un drapeau qui serait le drapeau de la Cinquième Suisse. Il y a un artiste qui est penché sur le problème maintenant. Nous avons posé la question au Département Politique, parce qu'enfin, on ne crée pas un drapeau comme cela de but en blanc, et le Département Politique n'y voit aucun inconvénient. Quel sera ce drapeau ? Je ne sais pas si on retiendra la solution qu'un artiste nous présente, quelque chose qui est parlant, et qui indique véritablement que la Cinquième Suisse existe. Ce drapeau pourrait être largement répandu, à beaucoup d'exemplaires et dans divers secteurs de l'Exposition. Il pourrait notamment figurer un vingt-troisième canton, le vôtre, qui viendrait s'ajouter.

Nous avons également pensé à une chose qui est plus terre à terre, c'est que l'un des restaurants de l'Exposition pourrait être à l'enseigne de la Cinquième Suisse, et ce serait un point de rencontre pour les visiteurs suisses de l'Etranger, et alors, pour la décoration, nous emploierions le drapeau de la Cinquième Suisse. Mais nous ne nous transformerons pas en exploitants, rassurez-vous, nous n'allons pas ouvrir un restaurant, ce serait un exploitant qui traiterait avec la Direction de l'Exposition, mais nous pourrions coopérer à la décoration et montrer quelques-unes de vos activités en dehors de nos frontières.

Pour vous faciliter, la Direction de l'Exposition vous fait, généreusement, les mêmes conditions qu'aux enfants et aux militaires... Mesdames, et Messieurs, vous paierez une taxe d'entrée réduite, sur la présentation de vos cartes d'immatriculation ou de votre passeport.

La Direction de l'Exposition étudie aussi le moyen de vous laisser un souvenir tangible de votre passage à cette Exposition, et ce sera un insigne. Je ne sais pas quelle forme cela prendra. De toute façon, vous serez accueillis, parce que, véritablement, à la Direction de l'Exposition, on a pensé à vous.

Les P.T.T. se montrent fort généreux en effet ; la décision est maintenant prise : tous les visiteurs suisses venant de l'étranger, auront droit à une conversation gratuite de trois minutes, avec leur famille par exemple, qui serait restée à l'étranger. Pour vous, Suisses de France, le déplacement jusqu'à Lausanne n'est pas très grand et par conséquent cette générosité des P.T.T. n'est peut-être pas particulièrement intéressante pour vous, mais songez à ceux qui viendront d'Amérique du Nord, ou d'Asie... Ils pourront, sur présentation d'un bon — vous recevrez les circulaires à ce sujet — ils pourront converser avec les leurs qui seront restés dans les pays de résidence. Je crois que nous pouvons remercier la Direction des P.T.T. de cette générosité. Eventuellement, le poste de téléphone, ou les postes de téléphone d'où l'on pourra se mettre en communication avec ceux restés au pays de résidence, seraient groupés à proximité de cet éventuel restaurant.

Enfin, les Journées, comme je vous l'ai déjà dit, auront lieu à Lausanne. Je vous signale que chaque canton organise une Journée Cantonale à cette Exposition, et je sais par exemple que les autorités de Neuchâtel, probablement par l'intermédiaire de notre Secrétariat et de sa revue l'Echo, fera un appel aux Neuchâtelois pour qu'ils se joignent à leurs compatriotes le jour de cette fête cantonale. Il y aura peut-être d'autres cantons qui agiront de même.

Voici donc les grandes lignes de cette présence de la Cinquième Suisse à l'Exposition de Lausanne de 1964.

Applaudissements.

M. SENGER.

Monsieur le Président,
Monsieur l'Ambassadeur,

Je m'excuse d'anticiper un peu, mon intervention est déplacée, et je m'en excuse. Mais bientôt, je ne ferai plus partie du Corps de Fonctionnaires qui sont là et je n'ai pas pu attendre ce moment. Lorsque j'ai entendu exposer à M. Beauvais — que je tiens à remercier au nom de mes compatriotes qui sont ici et qui le remercient de tout cœur — une chose m'a donné un véritable coup de poignard, et je pense que beaucoup d'entre nous l'ont ressenti tout comme moi. Lorsque nous avons le privilège de rentrer au Pays, Monsieur Beauvais, beaucoup de choses qui nous étaient chères lorsque nous l'avons quitté ont disparu, nous ne les retrouvons plus. Mais il y a encore une chose qui reste intacte, c'est notre drapeau. Pour l'amour de Dieu, ne changez rien au drapeau suisse à l'étranger, car il est celui de notre Patrie.

(Vifs applaudissements).

M. GRUAZ (de Lyon). — M. Beauvais l'a dit tout à l'heure, et je l'ai dit moi-même dans mon allocution de la semaine dernière, nous ne sommes pas encore des Suisses à part entière, et je me range tout à fait à l'avis de M. Senger. J'estime que notre drapeau est non seulement notre emblème en Suisse, mais doit être notre emblème à l'étranger. J'estime qu'il est absolument inutile de changer quoi que ce soit à notre drapeau.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter à ce que vous a dit M. le Secrétaire Général ?

M. BEAUVAIS. — Sur le drapeau, je prends note de votre réaction. De toute façon, cette décision serait prise par la Commission des Suisses à l'Etranger dont fait partie M. Gruaz. Nous en avions déjà parlé, et nous avions déjà rencontré cette opposition quant au drapeau.

M. BELVISOTTI. — Je remercie M. Beauvais de son exposé, et nous allons passer maintenant au point 1 de notre Ordre du Jour, c'est-à-dire :

1. — La décharge à M. Paul Gruaz sur les rapports de 1962 relatifs aux travaux des Commissions des Suisses de l'étranger sur les Journées de 1962 et 1963.

Vous avez lu certainement les rapports qui vous ont été envoyés, et le dernier que nous vous avons remis à votre arrivée. Ces rapports prouvent tout l'intérêt que nos délégués de Suisse en France portent à tous les problèmes.

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Gruaz, M. Lampart, Maître Poulin, M. et M. Schleffer pour leur travail et le dévouement qu'ils ont apporté à cette tâche.

Je crois donc qu'il n'est pas besoin de revenir sur les points qui nous ont été si bien exposés par M. Gruaz. Donc, tous nos remerciements vous viennent, et je pense que nous pouvons adopter tout de suite les rapports qui nous ont été remis. D'ailleurs, l'ordre du jour va voir certains points qui vont être repris ultérieurement. Je pense que nous pouvons adopter ces rapports à main levée, à moins évidemment que quelqu'un ait quelque chose à dire. Mais je le répète, je pense que nous pourrions adopter ces rapports à main levée.

(Contre ? Personne).

Les rapports de M. Gruaz sont adoptés, et ceci avec les remerciements non seulement des Suisses présents, mais de tous les Présidents des Sociétés et délégués qui n'ont pu être parmi nous et qui d'ailleurs, ont tous eu les rapports.

Nous allons maintenant passer aux vœux 1 et 2. Ces vœux ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de votes écrits d'ailleurs, et les Scrutateurs pourront en vérifier la validité. Je vais, si vous le voulez bien, vous dire le nombre des votes, nous avons reçu pour le vœu numéro 1 : 33 votes par écrit, et pour le vœu numéro 2 : 45 votes par écrit également. Nous allons vous remettre les bulletins de vote. Nous avons ici des délégués présents, n'auraient-ils pas déjà voté par écrit ?

Est-ce que tout le monde a un bulletin de vote ?

M. DORELLI. — Je voudrais attirer votre attention sur une légère nuance qui a été exprimée par les Suisses de l'Est réunis à Nancy au sujet du vœu numéro 2. Nous avons tous voté oui. Mais tout de même, la chose a été présentée un peu par la bande, aux Suisses de France, et les Suisses de l'Est réunis à Nancy ont dit qu'il faudrait plutôt que la législation sur l'A.V.S. s'harmonise avec la législation européenne en général et pas seulement avec la législation française parce qu'il se peut que des Suisses établis en Allemagne, en Grèce, ou ailleurs, se trouvent dans une situation différente. Donc, il faudrait, tout en répondant oui, que l'on tienne compte des autres législations.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, et dès que les bulletins seront ramassés, nous allons discuter sur ce sujet. Cependant, les vœux ne peuvent pas être modifiés maintenant, pour la bonne raison que déjà un certain nombre de Sociétés ont voté par correspondance ces vœux dans leur texte, dans ce texte qui vous a été remis à tous. Mais nous allons tout de même discuter.

Quelqu'un veut-il demander la parole ?

Maître POULIN. — Il y a un problème d'acheminement qui ne me semble pas être réglé. Nous prenons un vœu, mais comment ce vœu va-t-il arriver à destination ? Je pense que du moment que nous avons une organisation structurée, il appartiendrait aux Délégués Suisses de France d'acheminer cette résolution soit à la Commission, soit au Bureau. Je voudrais bien avoir l'avis de l'Assemblée.

M. BELVISOTTI. — C'est l'Ambassade qui ferait l'acheminement normalement.

Maître POULIN. — Il faudrait le dire puisque nous avons les délégués à la Commission. Il faudrait savoir si c'est nous qui devons le faire, ou si l'Assemblée charge l'Ambassade de transmettre.

M. BELVISOTTI. — Je pense que M. l'Ambassadeur accepte de faire cet acheminement.

M. l'Ambassadeur. — Je voudrais tout d'abord dire que j'aimerais savoir si tout le monde, ici, est certain de connaître la

question sur laquelle on a voté, ou sur laquelle on va voter dans quelques instants. J'aimerais savoir si personne n'a de questions à poser, si quelqu'un n'aimerait pas que l'on explique de quoi il s'agit.

Soit quelqu'un dans l'Assemblée, soit quelque technicien éminent devrait dire de quoi il s'agit, parce que j'ai l'impression que nous ne savons pas tous exactement quelle est la rédaction de ces vœux.

Maintenant, pour transmettre cette question, c'est l'Assemblée qui décidera évidemment. L'Assemblée a un organe en soi, qui est le Bureau Suisse à l'Etranger, elle a un organe qui est la Commission des Suisses à l'Etranger et dont elle a des représentants ici, des membres ici présents de la Commission de Berne. L'Assemblée choisira si elle veut prendre sa propre procédure à elle qui est de passer par la Commission de Berne, ou si elle veut que cela passe par l'Ambassade. Matériellement quant au sort du vœu, et à ses chances de passer, que ce soit par une voie ou par l'autre, cela ne change rien. Il s'agit d'une simple transmission.

L'Assemblée fera ce qu'elle voudra, et si elle le désire, sur sa demande, nous nous chargerons de la transmission. Mais cela ne change rien quant au fond de la question.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. M. l'Abbé Portmann demande la parole quant au vœu numéro 1.

M. l'Abbé PORTMANN (d'Agen). — Oui, je demande la parole, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de tout lire. Nous avons dans notre secteur d'Agen, une personne qui était mariée à un Suisse, elle-même est Suisse d'ailleurs. Son mari est parti avec une autre femme — et pas seulement pour quelques heures... Pour différentes raisons, le divorce n'a pas été accepté, et la femme vit séparée de corps et de biens de son mari, de ce mari qui est parti et qui vit maintenant avec une autre femme, qui a des enfants, et qui ne pense pas du tout à la Suisse, qui ne veut plus rien savoir de la Suisse ni de sa femme.

Or, cette femme est là, et elle voudrait adhérer à l'A.V.S. Mais il n'y a rien pour elle dans l'A.V.S. Nous pensons que le Législateur n'a pas envisagé ce cas, et nous demandons que, dans la Loi, soit ajouté que la femme séparée de corps et de biens de droit, et même manifestement de fait, soit assimilée aux veuves et aux femmes divorcées. Alors que l'article 2 de la Loi Fédérale et même l'article 9 du Conseil Fédéral concernant l'Assurance facultative soient modifiés de façon à permettre des adhésions à l'A.V.S. ; facultatives.

M. GRUAZ. — Je ne veux pas prendre part à la discussion, mais je voudrais donner une indication d'ordre pratique à l'Abbé Portmann. La femme en question aurait à l'heure actuelle une possibilité d'adhérer à l'A.V.S., ce serait d'aller travailler ne serait-ce qu'un mois en Suisse et elle serait assurée obligatoirement. En arrivant ici, elle aurait la possibilité de continuer.

M. BERTHOD. — Je répondrai que nous y avons pensé depuis longtemps, mais il y a la distance, les charges de famille, etc... Bref, impossibilité totale. A moins que l'Union des Suisses de France prenne les frais en charge, et la question est résolue. Les fonds rentrent avec une facilité tellement réjouissante !... Je crois que le premier pas à faire est de voter ce vœu, car il n'intéresse pas seulement le cas que vous venez d'évoquer, il y en a un semblable au Consulat Suisse à Barcelone, et il y en a paraît-il bien d'autres ailleurs, de même nature.

M. BELVISOTTI. — Est-ce que quelqu'un veut ajouter quelque chose ?

Nous gardons le vœu numéro 1 dans le texte. Pour le vœu numéro 2 présenté par la Société Suisse de Fesches-le-Châtel, M. Gruaz demande la parole.

M. GRUAZ. — Pour ce vœu numéro 2 présenté par la Société Suisse de Fesches-le-Châtel, nous avons étudié la proposition de nos compatriotes, et nous estimons à Lyon que cette proposition n'aurait jamais dû voir le jour.

Tout d'abord, il faut bien dire que les Suisses de l'Etranger, par suite de l'extension de l'A.V.S. coûtent chaque année plusieurs millions de francs suisses à la Confédération, et j'estime qu'il ne faut pas, tout de même, prendre la Confédération pour une vache à lait.

D'autre part, demander que l'A.V.S. soit reportée à soixante ans, je trouve pour ma part qu'un homme à cet âge-là est suffisamment valide pour continuer à travailler, et je pense que c'est votre avis. D'ailleurs, même des hommes de soixante-cinq ans qui atteignent l'âge de la retraite s'empressent immédiatement de chercher du travail ailleurs pour faire un petit cumul.

J'estime donc que la proposition de Fesches-le-Châtel ne sera jamais réalisée, et qu'il vaudrait mieux pour l'avenir ne plus la porter à l'ordre du jour.

M. BEAUVAIS. — Avant que vous ne votiez sur ce point, je voudrais vous apporter quelques éléments pour vous dire quel est l'état d'esprit en Suisse sur ce point et sur les problèmes de ce genre. J'ai sous les yeux un bref article pris dans la chronique économique d'un journal où l'on parle de l'espérance de vie de la population suisse et où l'on démontre qu'à l'heure actuelle — ce sont des statistiques qui nous l'indiquent, et je sais bien qu'elles sont la forme scientifique du mensonge — ces statistiques nous indiquent un certain nombre de choses et nous disent ceci : « A 60 ans, un homme a des chances de vivre encore 17,1 ans, et une femme a des chances de vivre 19,8 ans ». Partant de ces constatations statistiques ce journaliste dit ceci : « L'âge moyen, l'espérance de vie sont des notions chiffrables. La vigueur physique et intellectuelle ne peut pas être mesurée avec les mêmes précisions. Il est toutefois évident qu'elle se prolonge parallèlement à l'augmentation de la durée de la vie. Autrefois, un homme de soixante-cinq paraissait toujours un vieillard ; aujourd'hui, il témoigne souvent d'une ardeur juvénile ». C'est ainsi qu'actuellement, tout un mouvement se dessine en Suisse, qui est exactement contraire à celui que semble indiquer le vœu de Fesches-le-Châtel. On constate qu'à soixante cinq ans, un homme est encore en pleine possession de ses facultés physiques et intellectuelles ; on trouve que, surtout en l'état actuel du marché du travail en Suisse, il est presque coupable de se séparer des services d'un homme de soixante-cinq ans, et un mouvement qui est appuyé par l'Union Syndicale Suisse vise à ceci : c'est qu'à titre facultatif, un homme arrivé à l'âge de soixante-cinq ans puisse demander à continuer à verser des cotisations à l'A.V.S. encore pendant un, deux ou trois ans, de telle façon que la rente serait notablement plus élevée que celle à laquelle il a droit dès l'âge de soixante-cinq ans. Ce serait facultatif, les deux mouvements peuvent se combiner, mais je croyais utile de vous apporter ces quelques précisions.

M. BELVISOTTI. — Merci, Monsieur Beauvais.

M. X... (de Toulouse). — Ce journal parlait de cas particuliers. Nous avons nous, un compatriote qui a travaillé aux Usines Bréguet et qui a été mis à la retraite à soixante ans, d'office, sans être carrément invalide il est tout de même malade, et il ne peut pas continuer à cotiser à l'A.V.S. cela lui est impossible, il n'a pas les moyens nécessaires. Je ne sais pas si ce vœu numéro 1 pourra être adopté en Suisse, mais tout de même il y a une chose à signaler : il y a beaucoup de cas de ces gens-là, en France, dans beaucoup de Sociétés surtout, en oblige les ouvriers et les employés à prendre leur retraite à soixante ans.

M. ALGERTE. — Excusez mon ignorance, je devrais pourtant savoir cela, mais je vais vous poser une question : est-ce que la rente A.V.S. n'est pas calculée proportionnellement aux versements des quelques dernières années ? Car si tel était le cas, on éliminerait les plus mauvaises années. Le retraité français qui est obligé par son administration de prendre sa retraite, a des revenus insuffisants pour continuer à cotiser à plein tarif, et nous ne voudrions pas la même chose. Ce que nous voudrions, ce que nous souhaiterions, justement nous, c'est que les cotisations réduites qu'il verserait honorablement, ne viennent pas influencer sa rente.

Non ? Je vous remercie.

M. d'ORELLI (de Mulhouse). — Je vous dirai que je me trouve un peu devant un problème de conscience, parce qu'ici, on nous expose les vœux tels qu'on nous les a envoyés avant la réunion

de Bordeaux. Je vous dirai que, théoriquement, ces vœux ont été discutés et en ce qui me concerne, ils ont été discutés à la Réunion des Suisses de l'Est de la France. Je vous dirai donc que là, le vœu est présenté d'une certaine façon, et il y a une majorité pour ou contre. Mais, on ne possède pas certains éléments que nous sommes appelés à posséder maintenant.

Messieurs, je suis tout de même un peu ennuyé, parce qu'on nous a dit de voter oui pour tel et tel vœu, et ici je me rends compte qu'il aurait peut-être mieux valu influencer à la Réunion des Suisses de l'Est en faveur du non pour la question numéro 2. Alors, quelle est ma situation ? Vous comprenez ce que veux dire. Si j'ai reçu mandat de voter oui, je ne peux pas voter non. Maintenant que j'ai reçu mandat de voter oui, je suis obligé de voter en ce sens.

M. BERTHOD. — Monsieur le Président d'Orelli, je vous dirai que, dans la rédaction de ce vœu, il a été tenu compte de la discussion à Dijon de la présentation du premier vœu. S'il faut encore refaire une discussion pour discuter de ce qu'on a déjà étudié, vous comprenez que nous n'en finirons jamais. Si nous avons procédé de cette façon en rédigeant des vœux clairs et précis, c'était pour précisément, donner la possibilité de dire oui si on est d'accord, et non si on n'est pas d'accord. Car si le vœu ne réunit pas une certaine quantité de oui, il est considéré comme non admis. La chose est simple, et nous gagnons du temps.

M. l'Ambassadeur. — Gagner du temps ce n'est pas tout.

M. BELVISOTTI. — Mais nous en avons déjà discuté.

M. l'Ambassadeur. — En effet, on en a déjà parlé l'année dernière à Dijon, j'y étais aussi. C'était en fin d'après midi, et ce n'était pas d'une clarté exemplaire. Il n'y avait au fond personne ayant étudié à fond l'aspect technique du problème. Personne n'avait pris, à Dijon, si je me souviens bien, la défense des intérêts généraux, c'est-à-dire des autres éléments en discussion ; personne ne s'est levé pour les défendre. Or, naturellement, si nous ne voulons pas déconsidérer l'Organe que nous sommes, nous ne devons quand même n'envoyer que des vœux qui ont été suffisamment étudiés, même si cela doit coûter du temps.

Si un délégué a la conscience de dire : j'ai un mandat, mais je ne connaissais pas certains éléments et franchement dans mon secteur la discussion n'a pas pu être complète, parce que précisément nous n'avions pas tous les éléments, cela est éminemment respectable. Il ne faut pas passer les vœux comme par une machine. Nous devons avoir bien réfléchi. Il ne faut pas passer au vote avant d'avoir eu une discussion aussi complète que possible, à mon avis.

M. BERTHOD. — Il y a une solution, c'est de retirer le vœu ; qu'en pensez-vous ?

M. le Président des Suisses de Haute-Savoie. — Je voudrais ici être l'interprète de M. Moisard de Fesches-le-Châtel qui n'a pas eu la possibilité de venir à Bordeaux. Le vœu existe depuis longtemps déjà et je remercie le Bureau de l'avoir pris en considération. C'est une idée très moderne qui aboutira tôt ou tard à une solution favorable.

Mettez-vous dans le cas de M. Moisard qui est — et il le dit assez souvent lui-même d'ailleurs — un ouvrier et il a autour de lui des ouvriers, et des ouvriers qui travaillent chez Peugeot. Or, on oblige presque, ou on donne la possibilité de prendre la retraite à soixante ans.

Comme je le répète, c'est une idée et un vœu très modernes, et à mon sens, cela aboutira à une solution favorable.

M. BELVISOTTI. — Je me souviens que vous en aviez déjà parlé à Dijon.

Maître POULIN. — Je pense qu'il n'est pas question, comme le proposait tout à l'heure M. le Consul Général de retirer ce vœu, ce ne serait pas sérieux. Je crois que l'on a déjà travaillé sur cette question ; vous avez pris la peine de rédiger une résolution, et il faut que nous continuions bien que nous sachions qu'en face de nous, nous avons des gens qui sont extrêmement difficiles à la détente.

Je ne sais pas si il y en a parmi vous qui ont assisté à la séance sur l'A.V.S. et qui ont entendu l'intervention que j'ai faite. Vous sauriez alors que nous nous trouvons pratiquement devant un mur. Il faut donc que nous continuions à taper sur le clou sans nous arrêter.

Il y aurait une solution intermédiare différente de celle de prendre un vœu définitif qui n'est peut-être pas suffisamment mûr pour d'aucuns. Je proposerai, pour ne pas attendre, de renvoyer l'affaire à l'année prochaine, que l'Assemblée charge ses délégués à la Commission d'étudier le vœu et de le transmettre, de l'acheminer selon les décisions qu'ils prendront sur la base de ce vœu, de manière à ce que l'affaire avance sans que l'on attende la prochaine Assemblée Générale.

M. BELVISOTTI. — Je crois bien que Maître Poulin nous suggère là une idée à retenir. Peut-être voudriez-vous vous charger, Maître Poulin de faire cette Commission ?

Maître POULIN. — Je crois que la Commission est toute trouvée ; nous avons cinq délégués et cinq suppléants. Ils ont un travail à faire, il leur appartient d'accepter si l'Assemblée le décide avec le pouvoir de le transmettre au moment voulu et dans la forme qu'ils jugeront utile.

Dans ce même ordre d'idées, d'ailleurs, tout à l'heure nous avons soulevé la question de l'acheminement de la première résolution. Vous savez que cette question de femme mariée, divorcée, séparée n'est pas un problème français, c'est un problème général, c'est un problème qui se retrouve dans tous les pays, et j'ai notamment envoyé il y a quelque temps à Bordeaux, une lettre d'un délégué espagnol de Barcelone qui a exactement le même problème, à la Commission, donc la Commission est déjà saisie de ce genre de problème. C'est pourquoi je vous suggère, en ce qui concerne l'acheminement de la première résolution, de prendre la décision suivante :

— l'Assemblée Générale accepte avec reconnaissance l'offre de M. l'Ambassadeur, de transmettre le vœu aux Autorités compétentes, et charge ses délégués à la Commission de le défendre par tous les moyens qu'ils jugeront utiles et opportuns.

M. BELVISOTTI. — Nous sommes entièrement d'accord. Quelqu'un a-t-il quelque chose à demander ?

Un membre de l'assistance. — A quoi sert une Assemblée Générale si l'on doit tout renvoyer à des Commissions. Est-ce qu'on ne peut pas prendre des décisions maintenant ? Tout le monde a étudié le problème, et je trouve ridicule pour ma part, de tout remettre à demain.

M. BELVISOTTI. — Oui évidemment, c'est d'ailleurs le but de notre Assemblée Générale. Nous avons présenté les vœux tels qu'ils étaient, c'est toute la question d'ailleurs. Mais il faut bien sûr en discuter ; chacun a son opinion, et il ne faudrait pas quand même, faire ou trop vite ou sans trop réfléchir.

M. l'Ambassadeur. — Messieurs, il est évident qu'il vous faut réfléchir, je vous ai dit tout à l'heure mon point de vue.

Un membre de l'assistance. — C'est la première fois que je viens à une de vos réunions, Messieurs, et je m'excuse de prendre la parole. Mais je pense que nous sommes tous venus ici, délégués de nos Sociétés, et si nous avons été nommés comme délégués, ce n'est pas pour venir discuter. Nous devons défendre notre point de vue. Nous avons lu les vœux, nous les avons vus, nous les avons déjà discutés en Sociétés, et nous sommes ici avec une position à défendre, et nous n'avons pas à prendre ici une autre position que oui ou non. Nous avons donc à voter par oui ou par non. Par la suite, l'acheminement sera ce qu'il voudra, mais nous n'avons rien d'autre à faire que de dire oui ou non.

M. BELVISOTTI. — Nous allons faire à main levée, un vote pour savoir qui veut nommer une Commission ou qui veut décider du vote par correspondance ?

Qui est pour accepter le vote tel qu'il sortira des mains des Scrutateurs ?

M. REISCHER. — Vous voulez que le vœu, que la décision que l'Assemblée prend soit suivie n'est-ce pas ? Mais soit suivie par qui ? Eh bien cela doit être suivi justement par les Organes que vous avez nommés et délégués, la Commission des Suisses à l'Etranger, qui eux, reçoivent votre mandat et qui défendront précisément ce point de vue, et il y a justement Maître Poulin de

la Commission de l'A.V.S. C'est nous qui devrons œuvrer dans tout cela, et je vous avoue franchement que je n'ai aucun espoir que cette question soit tranchée immédiatement. Mais, vous prenez position, et c'est à nous à défendre cette position auprès du Secrétariat des Suisses à l'Etranger. Voilà ce dont, je crois, vous pouvez nous charger.

M. BELVISOTTI. — Je crois, Messieurs, qu'il faut aller un peu plus vite malgré tout dans cette affaire pour la raison suivante, c'est qu'il y a une Commission Fédérale de l'A.V.S. qui est au travail, et nous sommes à la veille d'une révision, d'une cinquième révision d'ailleurs. Donc, il faudrait que le plus rapidement possible vous vous décidiez dès à présent ou non ou oui pour ce vœu. Il ne faut pas encore se perdre en discussions, mais prendre une décision claire pour que, dans les délais utiles, cela arrive devant la Commission Fédérale.

M. GRUAZ. — Messieurs, l'Organisation Bordelaise nous a présenté deux vœux : un vœu numéro 1 et un vœu numéro 2. Elle nous a adressé, à tous les Présidents, des indications très précises sur ce que nous devions faire de ces vœux. Chacun de nous a, dans chacune de nos circonscriptions consulaires, pris position, et en particulier à Lyon. Je ne vois pas pourquoi nous remettrions la chose en question.

Oui ou non adoptons-nous le vœu numéro 1 et numéro 2. Tout à l'heure, pour le vœu numéro 1, à Lyon, nous étions d'accord. Pour le vœu numéro 2, pour les raisons que je vous ai énoncées, nous sommes contre. Il s'agit de savoir. Et je crois que nous devons suivre l'ordre du jour tel qu'il nous a été présenté.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, Monsieur Gruaz.

Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. SIMONETTA (de Toulouse). — Messieurs, nous venons de déchiffrer les bulletins et nous trouvons pour le vœu numéro 1 : 72 oui et pas de non. Pour le vœu numéro 2 : 47 oui et 21 non.

Il me semble que cela est catégorique.

Donc, les deux vœux sont adoptés à la majorité de 72 oui contre aucun non pour le vœu numéro 1, et le deuxième vœu est également adopté à la majorité.

M. BELVISOTTI. — Evidemment, il n'en est pas de même pour le quatrième point : la fondation d'une coopérative de cautionnement.

Nous vous avons envoyé et vous avez dû prendre possession des rapports de M. d'Orelli. Nous avons reçu quelques questionnaires, très peu d'ailleurs, et je vais vous donner la liste des adhérents coopérateurs éventuels à cette association de coopération.

Nous avons :

— le Club suisse d'Agen qui nous a envoyé 55 membres,
— le Club suisse de Strasbourg, 6 à 8 membres,
— la Société suisse des Vosges, 15 membres,
— la Société suisse de Lons-le-Saunier, 12 membres.

C'est-à-dire que nous avons 88 ou 90 Coopérateurs éventuels.

M. d'ORELLI. — Je voudrais tout de même faire un exposé si vous le permettez.

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Consul Général,
Monsieur le Président,

Je tiens en premier lieu à remercier M. le Consul Scalabrino de son appui dans cette question.

Je voudrais également remercier les membres des Commissions des Cercles suisses de Mulhouse, et en particulier M. Duss et M. Sibré, ainsi que les membres de la Commission formée à Dijon, et en particulier M. Luking et M. Keller ainsi que Maître Poulin qui a fourni un travail considérable de recherche et qui ne manquera pas de vous donner les explications juridiques sur notre projet de Société.

Qu'est-ce que la Société de Cautionnement ?

Son but est de fournir aux Suisses établis en France des prêts à des taux modérés se rapprochant des taux pratiqués en Suisse.

Son fonctionnement : l'emprunteur dont la demande aura été agréée par le Comité de la Société de Cautionnement pourra obtenir directement d'une Banque Suisse le prêt en question.

Comment les Caisses de Cautionnement sont-elles constituées ? En Suisse, il y en a principalement trois catégories : les caisses hypothécaires, les caisses agricoles et les caisses artisanales et commerciales. Ces caisses ont en général, un rayon d'action cantonal, c'est-à-dire qu'elles peuvent englober plusieurs cantons ; sur le plan national, ces caisses se trouvent englobées dans un organisme qui pour les caisses artisanales et commerciales, est l'Union Suisse des Coopératives des Arts et Métiers.

La filiation à l'Organisme national leur permet d'obtenir une participation aux frais de gestion, et la garantie fédérale.

En ce qui nous concerne, je me permets de vous donner un petit aperçu d'autres activités. Nos progrès peuvent vous paraître lents, mais vous savez qu'il est toujours compliqué de faire des démarches, et qu'il est quelquefois ardu d'arriver à un résultat.

Nous nous sommes, particulièrement en ce qui concerne le crédit, nous nous sommes immédiatement trouvés en face de portes largement ouvertes. Il nous a paru que le premier problème à résoudre était celui du prêteur et du bailleur de fonds.

Nous nous sommes alors adressés à la Direction d'une de nos grandes Banques suisses à Bâle où un accueil compréhensif nous a été réservé. Ces Messieurs se sont déclarés prêts à une aide sous les deux conditions suivantes :

1° rassembler un capital,

2° élaborer des statuts et créer la coopérative.

En ce qui concerne le point numéro 1 : rassembler un capital, un premier départ pourrait être donné si nous rassemblions des souscriptions pour cent mille francs (100 000). La règle étant que les prêts peuvent plafonner au décuple du capital, cela permettrait en principe d'accorder des prêts pour un montant de 1 million. (Soixante prêts de 10 000 francs ou trente-trois prêts à 30 000 francs, ou vingt prêts à 50 000 francs).

Jusqu'ici, nous avons obtenu pour l'arrondissement Consulaire de Mulhouse et pour l'arrondissement dans lequel M. Kelling est actif, l'assurance de souscriptions pour 100 parts. En plus, viennent s'ajouter les quelques parts dont vous venez de parler dont les 55 d'Agen.

Vous voyez que pour deux communautés seulement nous réunissons déjà un dixième du capital minimum.

En collaboration avec M. le Consul Scalabrino nous continuerons à prospecter la région de Mulhouse si cette Assemblée Générale nous renouvelle le mandat qu'elle nous a donné l'année dernière à Dijon. C'est aussi dans cet esprit que nous vous avons envoyé la circulaire qui nous est parvenue de Bordeaux. Nous comptons sur votre appui et votre collaboration, car, sans ce capital, pas de prêts.

Aussi suis-je maintenant amené à vous poser la question : voulez-vous que nous continuions à étudier les possibilités de créer une Coopérative de Cautionnement en faveur des Suisses de France ?

Si oui, nous avons besoin de votre collaboration à tous. Je suis persuadé que dans chaque arrondissement consulaire il y a des commerçants, des artisans, des agriculteurs qui pour s'adapter aux exigences de la vie moderne, pour soutenir la concurrence et pour avoir des entreprises dynamiques et rentables, seraient heureux de faire appel à un prêt bon marché.

Je suis bien sûr que Messieurs les Consuls nous aideront à les contacter.

Et maintenant, nous en arrivons à la question numéro 2, celle des statuts.

Pour pouvoir nous affilier aux Organismes suisses, il faut que notre coopérative soit une Société de droit suisse avec son Siège en Suisse. Nous pourrions ainsi obtenir une aide aux frais, et une garantie de la Confédération.

Si vous désirez nous voir continuer notre étude, nous examinerons en détail avec les Autorités Suisses et en collaboration avec le Secrétariat des Suisses à l'Etranger les moyens pour aboutir. Tout cela pose des problèmes de droit extrêmement délicats, et je propose à Maître Poulin de vous les exposer maintenant.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, Monsieur d'Orelli, de ce rapport très clair, et je donne maintenant la parole à Maître Poulin.

Maître POULIN.

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Président,

Vous vous rappelez que l'année dernière, vous avez décidé de composer et de constituer une Commission qui avait pour but, pour objet, d'étudier la possibilité de créer une Coopérative de Cautionnement en faveur des agriculteurs, des commerçants et des artisans. Pourquoi ? Parce qu'il est apparu que nous, Suisses en France, ne pouvions bénéficier ni des prêts à long terme prévus par le Code rural, ni des crédits des Sociétés de Cautionnement prévus par une loi de 1917.

La décision que vous avez prise date du mois de mai 1962, et un événement très important est intervenu depuis cette date. C'est un décret du 10 août 1962 qui a purement et simplement abrogé l'exclusive qui était dans la loi de 1917 et qui interdisait l'accès des étrangers aux Sociétés de Cautionnement.

Cer article 14, alinéa 2 de la loi, disait notamment : « Les souscripteurs du capital et les administrateurs devront être français. »

Ce paragraphe a été supprimé. Nous nous trouvons donc devant une situation nouvelle : il n'y a plus d'exclusive pour les étrangers en général en France pour participer aux Sociétés de Cautionnement.

Cela est en faveur uniquement des artisans et des commerçants.

En ce qui concerne les agriculteurs, nous nous trouvons devant une situation assez bizarre, car si vous étudiiez le Code rural, vous vous apercevriez que les agriculteurs suisses bénéficient des crédits à moyen et court terme qui sont prévus par les lois, mais qu'ils ne bénéficient pas des crédits à long terme qui sont prévus, eux, dans un paragraphe spécial.

Or, dans le paragraphe qui traite des crédits à long terme, il n'y a nulle part d'exclusive contre les étrangers. C'est donc uniquement en pratique que les Autorités françaises n'accordent pas ces crédits à long terme.

Par contre, la loi prévoit expréssément en ce qui concerne les jeunes agriculteurs s'installant, l'obligation pour obtenir les crédits spéciaux, l'obligation d'être français.

Si donc, dans une loi, il y a spécifié que pour un prêt spécial il faut être français, et que rien ne soit spécifié pour les crédits à long terme, il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas les obtenir.

Donc maintenant, aussi bien pour les agriculteurs d'une part que pour les commerçants et les artisans d'autre part, il semblerait qu'il n'y ait plus d'exclusive légale. Il n'y a plus d'empêchement de la loi pour accéder à ces crédits.

Est-ce que cette situation nouvelle doit nous amener à abandonner l'idée de continuer et de constituer une Coopérative de Cautionnement en Suisse ? Certainement pas, car il va maintenant falloir voir de quelle manière les Autorités françaises vont appliquer, en pratique, les nouvelles lois en ce qui concerne les commerçants et les artisans, et de quelle manière ils vont changer leur pratique qui jusqu'ici refusait les crédits à long terme pour les agriculteurs.

Cela risque d'aller très loin. Mais je vais vous donner un exemple de la durée que cela pourrait prendre, car en fonction de la loi de 1917 qui interdit l'accès aux étrangers aux Sociétés de Cautionnement, ces Sociétés ont toutes dans leurs statuts un article qui dit : Pour pouvoir être admis comme sociétaire, il faut être de nationalité française. Donc, même si la loi a changé, les statuts de toutes les Sociétés ont gardé cette prescription.

J'ai eu la curiosité de m'adresser au Président de l'Association Nationale Professionnelle des Organismes de Garantie Mutuelle qui groupe toute une série de sociétés de cautionnement, et j'ai demandé : Avez-vous fait le nécessaire pour communiquer aux Sociétés la modification de la loi afin qu'ils modifient eux-mêmes leurs statuts ? Cette intervention date d'il y a trois jours, et j'ai en main une lettre datée du 13 mai du Président de l'Association qui révèle qu'il ne connaissait pas l'existence du décret du 10 août 1962.

Et j'ai demandé : Que puis-je dire à mes compatriotes à ce sujet ? Le Président m'écrit alors ceci : « Je vous donne volontiers l'assurance que la question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration afin que l'attention de nos membres adhérents soit attirée sur les dispositions en cause. »

Mais, vous pensez bien que le temps que le Président fasse cette annonce, que les Sociétés réunissent une Assemblée générale extraordinaire pour modifier les statuts, tout cela va prendre un temps considérale, et nous ne savons même pas encore quel va être l'accueil que les sociétés de caution vont réserver à cette modification.

Quant aux agriculteurs, il semblerait que cette pratique d'interdire les crédits à long terme soit constante pour tous les étrangers, et de ce fait, nous nous sommes demandé à la Commission, s'il ne serait pas utile de charger ou de demander à nos autorités d'intervenir auprès du Gouvernement français pour qu'il accorde aux Suisses ce qu'il ne veut pas accorder aux autres étrangers, soit le bénéfice de crédits à long terme en matière agricole.

Je vous rappelle à ce sujet qu'il y a d'autres exemples pratiques de cet ordre, et qu'il y a notamment toujours dans ce domaine, les cartes de commerçants pour lesquelles chaque étranger en France, est obligé de faire une demande particulière.

Un accord est intervenu entre la France et la Suisse, mais je dois concéder que cet accord est secret. Il n'en est pas moins là, et tout Suisse qui est en France depuis cinq ans, a automatiquement le droit de demander une carte de commerçant. Mais personne ne le sait. C'est même au point que nos Suisses qui passent devant les Tribunaux sont condamnés s'ils n'ont pas leur carte de commerçant. Mais nous ne pouvons pas faire état d'un accord confidentiel, et les Suisses sont condamnés quand même.

Ce que nous aimerions savoir dans cet esprit, c'est si nos Autorités seraient disposées à intervenir auprès du Gouvernement français pour des accords de réciprocité éventuellement, parce que nous savons qu'en Suisse les Français bénéficient des mêmes crédits que les Suisses. Il faudrait donc que nos Autorités interviennent auprès du Gouvernement français pour voir dans quelle mesure on pourrait appliquer et accorder à la colonie Suisse en France des crédits à long terme pour les agriculteurs.

Voilà en gros le problème tel qu'il se présente aujourd'hui, et comme M. d'Orelli vous l'a expliqué tout à l'heure, il y aurait intérêt à continuer l'étude entreprise, parce que si nous constituons une Société et si nous voulons que cette Société soit affiliée à l'Union Suisse des Coopératives — ce qui est très important — il faut que cette Société soit en Suisse. Nous constituerons alors à ce moment-là une Société de cautionnement en Suisse avec les adhérents de France. Cette Société sera alors affiliée à l'Union et bénéficiera — c'est encore à voir avec les Autorités fédérales — des subventions et des avantages dont bénéficient les Sociétés suisses.

D'autre part, l'abrogation de l'alinéa 2 du paragraphe de l'article 14 de la loi de 1917 semble ouvrir aussi une éventuelle possibilité de créer une Société de cautionnement en France. Mais cela est peut-être moins certain, parce que généralement, des sociétés sont constituées par profession. Mais la question peut maintenant être étudiée, et nous avons là une deuxième voie qui s'est ouverte depuis le mois d'août de l'année dernière.

Je serais naturellement très heureux que vous exprimiez vos avis à la Commission, votre opinion sur les différentes questions, et pour vous faciliter la décision à prendre, voici à peu près ce que j'envisagerais comme résolution de l'Assemblée générale, évidemment si vous êtes tous d'accord.

« L'Union des Suisses de France réunis en Assemblée générale à Bordeaux le 18 mai 1963 prend acte du rapport de la Commission chargée à Dijon en 1962 d'étudier des possibiltés de créer une Coopérative Mutuelle de Cautionnement en faveur des artisans, commerçants et agriculteurs Suisses de France. Compte tenu des assurances obtenues en Suisse, des modifications intervenues dans la législation française et de l'intérêt exprimé par la Comcommunauté suisse de France, décide de charger la Commission de continuer son étude en collaboration avec le Secrétariat à Berne afin de trouver les voies et moyens pour aboutir au résultat espéré.

Décide de demander aux Autorités fédérales d'intervenir auprès du Gouvernement français et éventuellement d'entrer en négociation avec lui pour obtenir en faveur des artisans et commerçants suisses de France, le bénéfice des dispositions françaises

sur les Sociétés de Caution Mutuelle selon la loi du 13 mars 1917 modifiée par le décret du 10 août 1962, et pour obtenir en faveur des agriculteurs suisses de France, le bénéfice des crédits agricoles à long terme selon les articles 686 et suivants du Code rural.

Demande enfin que sans attendre les résultats des négociations, la Coopérative soit créée le plus rapidement possible.

(Applaudissements).

Nous allons faire le nécessaire dès que nous aurons le texte de la résolution, nous entrerons en pourparlers avec les Autorités françaises, mais cela peut évidemment prendre un certain temps. C'est une voie qui va être suivie par nous.

Il y a également peut-être un autre point sur lequel je ne suis pas suffisamment renseigné, il y a sans doute un intérêt économique à avoir une Société de Cautionnement suisse parce qu'il y a sans doute une différence d'intérêts entre ce qui est accordé en France et ce qui est accordé en Suisse même si toutes les facilités sont ouvertes ici. Les conditions pourraient éventuellement être plus avantageuses en Suisse parce que l'intérêt est peut-être plus intéressant. Il faudrait étudier toutes les lois, voir la voie suisse, voir la voie française, la voie spéciale pour les agriculteurs.

M. BELVISOTTI. — Nous remercions Maître Poulin de ces précieux renseignements, et je donne la parole à M. le Consul général.

M. BERTHOD. — Je voudrais donner une indication. J'ai pris contact avec le Préfet de Bordeaux, notre I.G.A.M.E., avec le responsable des Caisses de Crédit Mutuel Agricole, et je leur ai signalé la situation fâcheuse dans laquelle nos compatriotes se trouvaient. Et j'ai pensé — et c'est une suggestion que je vous fais, que je vous donne — que vous pourriez certainement obtenir plus rapidement une satisfaction de la part des Organismes français, en leur disant que pourraient bénéficier au même titre que les Français, les citoyens Suisses titulaires d'une carte de résident privilégié. C'est une sorte de compensation que vous leur donnez pour que ces prêts ne soient pas revendiqués par certains Suisses de passage. Là vous limitez les demandeurs, et vous accordez une compensation aux Autorités françaises, vous leur donnez une certaine garantie.

Maître POULIN. — Non seulemnt cette idée est excellente, mais encore, il ne faut pas oublier que la carte de résident privilégié assimile pratiquemment les étrangers aux Français, et sur cette base, il est un peu normal que la législation française limite l'installation des jeunes agriculteurs suisses puisqu'elle limite les prêts aux jeunes agriculteurs français.

Par contre, pour nos agriculteurs fermiers qui au bout de dix ans voient leur ferme mise en vente et qui, par manque de fonds ne peuvent pas l'acquérir, là c'est un problème extrêmement important, et d'autant plus grand que la campagne française est souvent abandonnée par les Français et qu'on est bien content qu'il y ait des Suisses pour prendre la relève.

M. BERTHOD. — Je vous remercie Maître Poulin, mais je voudrais vous faire remarquer que, sans attendre le dressage, nous étions déjà partis dans l'arène...

M. X... (de Grenoble). — L'arrondissement consulaire de Lyon, c'est-à-dire les Présidents réunis récemment pour préparer cette Assemblée ont discuté de la chose, et nous avons tous pu constater l'intérêt considérable dans notre région.. Tout a été dit par M. l'Ambassadeur et par Maître Poulin. Je ne veux pas revenir là-dessus.

Il y a cependant une question qui m'intrigue un peu ; mais cela ne doit pas être un empêchement de fonds. M. d'Orelli nous a dit qu'il fallait 100.000 francs de capital pour arriver à un million de prêts. Or, cela ne représente que vingt prêts à cinquante mille francs, c'est très peu de chose.

Nous devrions chercher un moyen d'élargir la base parce que la participation, donc la part sociale va être de 100 francs, et pour arriver à 100.000 francs de capital, cela suppose mille personnes. Je ne sais donc pas s'il ne faudrait pas trouver un moyen quelconque pour élargir cette base. Si nous demandons aux quelques artisans et paysans, vous me direz ils sont nombreux, mais dans d'autres arrondissements ils le sont beaucoup moins.

Je voulais vous soumettre cette idée pour que l'on y pense. Comment peut-on élargir cette base pour trouver non pas mille, mais peut-être deux mille, trois mille sociétaires parce qu'avec un million, on fera fort peu de chose.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. BELVISOTTI. — Quelqu'un aurait-il quelque chose à ajouter ?

M. KELLER. — Je suis particulièrement heureux comme représentant de l'agriculture et comme fermier surtout, d'être parmi vous et de pouvoir dire quelques mots.

Je remercie tout d'abord M. d'Orelli et son Secrétaire M. Duss, d'avoir bien voulu faire ce rapport très intéressant. Je remercie encore très particulièrement Maître Poulin pour son intervention.

Je ne formulerai qu'une seule critique. Vous savez que l'année passée, à Dijon, on avait nommé une Commission. Mais malheureusement, cette Commission n'a jamais été réunie pour que chacun puisse donner son idée. C'est la seule critique que je formulerai ici. Mais il est évident que cette idée me préoccupe depuis de longues années, et l'article que j'ai écrit dans « L'Echo » et dans « Le Messager Suisse de France » le prouve. Cette idée n'est pas nouvelle, et justement je tiens à vous remercier d'en avoir reparlé.

Je veux remercier aussi tout particulièrement, M. le Conseiller d'Ambassade Senger qui s'était déjà occupé de cela lors des réunions.

La nouvelle que Maître Poulin nous apporte, cette nouvelle que la loi française ne prévoit plus d'exclusive contre les étrangers et donc les Suisses — je parle là des agriculteurs — pour obtenir un crédit à long terme, c'est une bonne nouvelle, et il suffit de la développer. Je sais très bien que cela est difficile, très difficile même. M. Senger a déjà pris contact avec les Directions des Crédits Agricoles, et on lui a répondu si je me rappelle bien, que cette question serait réglée automatiquement dès que la Suisse appartiendrait au Marché Commun. Nous n'en sommes encore pas là... Il faut que nous trouvions une solution, et une solution, comme M. le Consul général l'a dit, assez rapidement.

Je représente uniquement, typiquement une Société agricole, la région du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône. Les membres du Comité me demandent souvent, car ils se trouvent souvent dans des situations assez délicates, et cela aussi je l'ai cité dans mon article — je ne voudrais pas parler trop longuement, vous pouvez lire cet article dans « l'Echo » du mois de mai de 1962 — ils se trouvent souvent dans des situations assez délicates, car, comme Maître Poulin vient de vous le dire, les fermes sont souvent à vendre maintenant, ce qui n'était pas le cas après la guerre. Et un fermier qui se trouve depuis des années sur cette terre peut ne pas avoir les moyens de l'acheter. Il faudrait tout de même essayer de lui donner la possibilité d'être par la suite propriétaire. Il faut lui donner des possibilités financières, et c'est là un grand problème.

Si nous obtenons les mêmes droits au Crédit Agricole à long terme spécialement ou presque uniquement pour les achats de fermes, ce serait très bien. Il me semble que si les Allemands peuvent en France venir acheter des milliers et des milliers d'hectares, avec des crédits intéressants nous serons capables également de créer la base pour que les Suisses puissent faire la même chose.

Je vous demanderai, Messieurs les Délégués, de trouver une solution aujourd'hui, ou tout au moins assez rapidement.

Pour terminer, je voudrais vous demander — Maître Poulin n'est pas d'accord avec moi, mais je vous le demanderai quand même — je voudrais vous demander de mettre officiellement Maître Poulin comme adjoint de M. d'Orelli, parce qu'il l'a bien mérité pour toutes les démarches qu'il a pu faire.

J'ai terminé.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Je crois que la solution est non pas trouvée, mais je vais vous faire part de tous les coopérateurs éventuels qui se sont inscrits et qui ont répondu. Je donnerai cette liste à M. d'Orelli et à Maître Poulin qui se mettront en rapport

avec les Sociétés intéréssés, et je pense que ces Messieurs donneront la suite voulue à l'affaire.

M. GRUAZ. — Je voudrais poser une question pour concrétiser un exemple. Je la poserai à M. d'Orelli. Vous savez que nous avons dans notre région, dans le Lyonnais, en Bresse, des compatriotes agriculteurs qui sont fermiers sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. En Bresse, l'hectare vaut environ un million de francs anciens.

Je voudrais demander à M. d'Orelli quelle serait la situation au point de vue financier d'un de nos compatriotes agriculteurs désirant par exemple acheter une ferme de vingt-cinq ou trente millions, et qui lui, n'ayant pas un sou ne pourrait pas financer. Est-ce que vous avez prévu quelque chose dans ce sens ?

M. D'ORELLI. — Je dois dire que pour les prêts d'un pareil montant, nous n'avons encore rien prévu. Vous savez que les Sociétés de Cautionnement telles que nous les avons vues, telle que nous avons vu la chose pratique, seraient pour des prêts beaucoup moins élevés. Mais il faut voir si à l'aide de crédits hypothécaires on ne pourrait pas arriver à une solution meilleure. Ce sont des problèmes longs à étudier, et nous devons les mettre à l'étude.

Maître POULIN. — Monsieur le Président, nous avons ici un fermier qui voudrait bien nous dire quelques mots.

M. X... (fermier). — Je suis fermier, en effet, dans un domaine de 75 hectares. Si un jour ce domaine est vendu, je suis bien incapable de l'acheter. Les crédits ? Cela irait bien trop loin, et chez nous, l'hectare coûte 200.000 francs.

M. D'ORELLI. — Je voudrais surtout parler en ce qui concerne les artisans, les commerçants, les industriels. Je vous ferai un peu l'historique, puisque déjà il y a quelques années, nous avons eu l'occasion de faire cette même demande. A ce moment-là, le climat n'était pas très favorable ; actuellement il est plus favorable en ce sens qu'en France même le Gouvernement incite tous les industriels à faire des crédits à moyen terme et des crédits à long terme au détriment du crédit à court terme. Par conséquent actuellement, nous sommes en bien meilleure position qu'il y a quelques années.

Il s'agit de Sociétés assez fermées et qui, au fond vous savez, ne cherchent pas tant à étendre leur activité. Donc, l'objectif de nos autorités serait d'obliger, puisqu'il y a un décret, les Sociétés à modifier leurs statuts parce qu'encore, il n'est pas forcé qu'elles le fassent.

En ce qui concerne la discrimination, pour nous, en tant que Suisses, on ne refuserait pas, mais on ne pourrait pas nous l'accorder parce qu'on l'a refusée à des Espagnols ou à d'autres pays. Si on l'accordait à notre pays, on devrait l'accorder aux autres également.

Quant à la petite intervention au sujet de l'achat d'une exploitation assez grande, bien sûr quand on parle de quarante ou de cinquante millions d'anciens francs, cela représente une somme forte. Mais je voudrais préciser qu'un fermier, avec la carte privilégiée — bien sûr il ne s'agit pas de fermiers de passage — possède en général un cheptel qui vaut déjà quinze à vingt millions. Sur la garantie de ces quinze à vingt millions de cheptel qui est là, s'il obtient un tiers ou mettons, cinquante pour cent de crédit pour l'achat de la ferme, par la suite, au lieu de payer un fermage assez élevé, il pourrait à mon avis, rembourser annuellement jusqu'à ce qu'il arrive à être totalement propriétaire de l'exploitation. Dans ce sens, le problème serait vraiment facile à résoudre.

M. BELVISOTTI. — Tous les problèmes que vous soulevez en ce moment ne peuvent pas être concrétisés et traités dans la journée, ce n'est pas possible. Je crois que Maître Poulin et M. d'Orelli, et donc, le Comité, a été organisé pour se mettre en rapport avec les personnes intéressées pour donner la suite favorable à ces problèmes.

Maître POULIN. — Monsieur le Président, on a fait allusion tout à l'heure au problème du Marché Commun. Il est certain que les négociations que M. l'Ambassadeur veut bien accepter d'entreprendre auront un caractère tout différent pour les agriculteurs et pour les commerçants, car pour les agriculteurs, il n'y a pas de problème de Marché Commun entrant en ligne de compte. Il faudra tenter d'obtenir sur la base des conventions entre la Suisse et la France, sur la base du fait que nous possédons la carte d'identité privilégiée, il faudra tenter d'obtenir que l'on nous accorde des crédits à long terme.

Par contre, pour les commerçants et les artisans, sans que je puisse vous l'affirmer, il est très possible que la modification qui est intervenue le 10 août 1962, soit intervenue en fonction du Traité de Rome, et on risque fort de nous dire que l'on a modifié ce paragraphe dans l'optique du Traité de Rome. Je crois que là, il y a peut-être un écueil, mais il faudra également le surmonter sur la base des Traités d'établissement et de la carte de résidence privilégiée.

M. SENGER. — Si vous me permettez de dire un mot, puisque dans le temps, je m'étais également occupé de cette affaire...

Je tiens avant tout à faire mes compliments au Comité qui, en réalité a fait un travail limité à deux personnes, qui se sont donné un mal de chien pour voir sur place et prendre contact avec qui de droit. Le résultat extrêmement intéressant du projet d'association de coopérative de M. d'Orelli correspond exactement à ce qui est aujourd'hui réalisable. Il ne faut pas oublier, Messieurs, que la demande est due à l'initiative de M. Keller, était due au fait que vous avez constaté, que dans les crédits agricoles il y avait deux catégories qui étaient accordées, la troisième, celle du crédit nécessaire pour l'acquisition de la propriété rurale c'est-à-dire, le crédit à long terme vous était refusée.

C'est sur ce point-là, Monsieur Keller, que vous avez cherché et demandé que l'on fasse une enquête. Cette enquête a été faite auprès de la Direction générale du Crédit Agricole à Paris, et c'est là que nous avons eu ces renseignements malheureusement défavorables, c'est-à-dire que c'est là que nous avons su que nos compatriotes en étaient exclus.

C'est à ce moment-là que vous avez pensé faire quelque chose, créer quelque chose, une Coopérative suisse uniquement pour les agriculteurs. Mais on ne trouverait pas assez d'adhérents qui pourraient réunir les fonds et l'appui nécessaires pour cette catégorie de gens. C'est la raison pour laquelle vous l'avez étendue également en faveur des artisans et des petits industriels. Le fait qu'aujourd'hui vous avez une disposition de la loi française, celle que Maître Poulin a remarqué et qui date du 10 août 1962 stipulant qu'aujourd'hui les étrangers pouvaient également bénéficier de ces choses, cela ne doit pas nous engager, je crois à distraire les amateurs suisses de crédits, parce que sinon, vous allez diminuer le nombre nécessaire des adhérents immédiatement.

Sur la base des enquêtes que j'ai faites il y a à peu près deux ans en Suisse, je dois également vous dire et vous rappeler qu'au début, en Suisse, ces Sociétés de Coopératives Mutuelles Agricoles sont également parties de moyens extrêmement modestes. Et je crois que la proportion que vous avez réunie aujourd'hui — et qui dépasse premièrement mes espérances et mes estimations personnelles, je ne vous le cache pas, je fais amende honorable — je crois que cette proportion car vous avez déjà plus de cent personnes qui ont donné leur adhésion, est très satisfaisante. Car je présume que si ces personnes ont donné leur adhésion, cela comporte l'engagement de la part de ces personnes que vous avez déjà, de souscrire une part.

Admettons que nous partions de cette somme minimum de cent mille francs pour obtenir des crédits de un million et de plus, cela ferait par exemple, ce qui serait supportable par tous, 500 francs par adhérent. Si vous avez déjà cela, je suis persuadé que du côté Suisse, du côté de la Coopérative Suisse de Crédit Agricole, vous trouverez suffisamment d'appuis pour vous aider à faire fonctionner cette coopérative beaucoup plus rapidement que nous pouvons le prévoir. C'est cela qu'il serait utile de faire sur la base des statuts que ces Messieurs ont élaborés.

M. BELVISOTTI. — Je remercie M. Senger pour cette conclusion heureuse, et je ne peux qu'encourager le Comité à continuer.

Je vous demande si vous le voulez bien, dix minutes d'interruption.

M. le Consul général Berthot vous offre à chacun du vin suisse et de la viande séchée du Valais. Nous reprendrons ensuite, et dans dix minutes, je vous demanderai de bien vouloir remonter.

Interruption.

M. BELVISOTTI. — Messieurs, voulez-vous reprendre vos places s'il vous plaît.

Avant de passer au cinquième point de l'ordre du jour. M. Lusinger m'a dit qu'il désirait rapidement vous dire quelques mots sur les Coopératives de Cautionnement.

M. LUSINGER. — Messieurs, après avoir frappé à environ deux cents portes pour cette idée de Coopérative de Cautionnement, je voudrais vous décrire l'opinion dans nos deux départements, le Lot-et-Garonne et le Gers.

Il faut former cette coopérative dans les deux mois à venir, parce que, les cent francs que nous vous donnons comme part sociale, nous sommes maintenant prêts à les risquer même si tout doit échouer. Cent francs cela représente, en agriculture trois sacs de blé, mais nous sommes prêts à jouer cette carte. J'ai dit.

(Applaudissements).

M. DUSS. — Permettez que j'ajoute également quelques mots, parce que je crois avoir travaillé assez activement cette question pour pouvoir prendre la parole.

Nous avions pris contact avec les Coopératives en Suisse pour voir comment elles fonctionnaient là-bas. Je voudrais dire qu'en Suisse, il y a à priori, quantité de Coopératives, ce qui explique en grande partie le grand compartiment de classes moyennes dans ce pays, car il y a le système des hypothèques sur les bâtiments. Quand on va au-delà, souvent cela ne suffit plus. On a donc fait des caisses pour le complément, et nous avons tout de suite vu que cela peut mener loin avec les grands crédits.

Je suis heureux que les différentes démarches et surtout l'enseignement de Maître Poulin, on soit arrivé à cela, que pour les gros besoins et les grands crédits aux commerçants, on peut s'adresser aux Coopératives françaises.

Ceci étudié, il reste toujours à dire que les compléments à faire par une Coopérative créée en Suisse avec activité en France seraient intéressants.

En Suisse, le crédit varie entre 7 et 12.000 en accord avec les différentes Caisses de cautionnement garanties en plus par l'Union de ces Caisses. C'est à cela, je crois que nous devrons également arriver et nous limiter plutôt que de se lancer dans les crédits à très grande capitalisation.

Les statuts que nous avons mis sur pied sont exclusivement calqués sur l'esprit suisse. Nous sommes partis de là et tout en sachant bien qu'il faut voir l'application en France qui est toute différente de ce qu'on a l'habitude de faire en Suisse.

Nous avons également prévu, pour répondre à une question qui m'a été posée tout à l'heure, que si jamais il y avait une veuve, nous l'assurons également.

En ce qui concerne les taux pratiqués en Suisse, il faut pour l'étranger, je crois, ajouter peut-être un petit peu plus.

Je voudrais encore vous dire que justement nous pouvons vous encourager pour faire quelque chose en France, parce que dans les autres pays comme en Allemagne, en Bénélux et même plus loin, il y a des caisses qui existent exactement calquées sur le modèle suisse. La Suisse fonctionne à merveille depuis vingt-cinq ou trente, et les autres pays ont voulu copier sur elle.

J'ajouterai que nous avons soigneusement étudié avec tous les experts possibles, les pertes éventuelles. En Suisse, elles se chiffrent à environ 3 %, et ces 3 % sont pris en partie par la Confédération et par les Cantons. Ici en France, c'est la société suisse qui devrait les remplacer. Je parle ici, bien entendu au point de vue de la participation à la coopérative elle-même n'est-ce pas, je ne parle pas de la façon dont on cherche à limiter les pertes, on cherche à le faire, c'est évident. Mais il faut que l'on se base là-dessus sur ce qui se fait en Suisse. Ce sont, il faudrait dire à moitié, les grands organismes, des capitaux tels que ceux des Banques, des Assurances, des Grandes Sociétés. Un tiers seulement sont des adhérents particuliers au point de vue de l'importance des apports.

Je voudrais donc encourager tous ces Messieurs dans les différentes circonscriptions à ne pas oublier les Sociétés. Il faudrait en moyenne avoir quatre ou cinq parts par personne. Les hôteliers, car les hôteliers ont un crédit particulier, le crédit hôtelier, mais celui-là est le plus cher.

Maintenant, pour finir, je voudrais appuyer M. Lusinger. Je comprends qu'il veuille que nous allions très vite et nous n'avons peut-être pas assez poussé. Mais cela est très ardu. D'abord, il fallait voir la réaction des coopératives en Suisse qui seraient les organismes en tête, puis ensuite, il fallait trouver les fonds parce qu'il faut essayer d'en obtenir. Mais nous avons quand même abouti maintenant à un résultat assez positif. Evidemment, cela demande du temps, il y a tout ce temps pour la mise au point de tout cela, et il y aussi quelque chose, mais je crois que cela rejoint l'idée de M. Lusinger, aussitôt que nous aurons l'appui de l'Assemblée de l'Union, ce qui n'était pas très positif les années précédentes, je remarque aujourd'hui pour la première fois en ce qui me concerne, la position assez favorable pour cette question-là, position qui nous encourage à continuer. Jusqu'à maintenant, nous étions un peu dans le vide.

Donc, ceci constaté, on pourrait assez vite, quand les différentes sociétés auront répondu au point de vue des adhésions, penser à réunir les délégués intéressés à la question pour former en principe cette coopérative, tout en sachant d'avance, que nous aurons les appuis nécessaires acquis maintenant en Suisse.

On pourrait dès maintenant prendre certains contacts avec les Banques pour démontrer aux gens que la chose est valable et viable, et on pourrait offrir quelque chose à nos compatriotes pour ne pas les décourager, et je pense que d'ici-là, nous aurons vraiment quelque chose de palpable.

Mais je comprends les agriculteurs, je comprends les petits artisans qui cherchent plus ou moins à être aidés, il faut bien entendu les aider avant qu'ils ne soient complètement noyés.

Maintenant, il resterait donc après tout, la motion de Maître Poulin à adopter, sur laquelle nous n'avons pas encore voté, motion encourageant les promoteurs à poursuivre, à continuer dans cette voie. J'ai dit.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Je suis tout à fait d'accord pour voter la motion de Maître Poulin.

M. KELLER (Haute-Saône). — Je voudrais bien aussi soutenir Maître Poulin. Nous le remercions tous pour son exposé très approfondi sur la question, et je crois que lui sera bien capable et surtout bien décidé à activer cette affaire.

M. BELVISOTTI. — Je suis d'accord avec les intéressés. M. d'Orelli a soulevé en premier lieu cette question, M. Poulin fait partie de la Commission depuis l'année dernière et si vous voulez, nous allons voter.

Maître POULIN. — Pendant la petite interruption au cours de laquelle d'ailleurs nous avons apprécié les vins Suisses, ce dont nous remercions M. le Consul général, j'ai eu une petite révélation qui pourrait peut-être aider encore à activer ce problème. Je voudrais demander à Monsieur Maurice Portes de bien vouloir répéter à l'Assemblée ce qu'il m'a dit en privé, au sujet d'un fond fédéral en faveur des agriculteurs Suisses qui venaient en France. Je crois que si nous pouvions parallèlement à la récolte des cotisations des parts, obtenir de la Confédération une garantie de fonds, cela activerait bien les choses. J'aimerais que Monsieur Maurice Portes nous donne ici des précisions.

M. Maurice PORTES. — Je m'excuse beaucoup d'intervenir dans ces débats, mais j'ai cru bon de signaler, au début de cette espèce d'entracte cordial, j'ai cru bon de signaler à Maître Poulin, qu'il existait avant la guerre, des fonds mis à la disposition de certaines familles d'agriculteurs, pour faciliter leur installation et leur incrustation en territoire français, ces agriculteurs ne trouvant pas de travail en Suisse. Mais, tandis que j'informais de cela Maître Poulin, j'ai eu un deuxième petit aparté avec notre éminent Conseiller d'Ambassade de M. Senger, et il m'a dit que les données avaient, du fait de la situation, totalement changé, puisque le souhait de la Confédération n'est plus de voir partir des agriculteurs de chez nous pour s'installer à l'étranger, mais de faire venir en Suisse des agriculteurs, parce que la main-d'œuvre agricole manque à tel point que nous sommes obligés, pour faire vivre la Suisse, d'avoir recours à de la main-d'œuvre agricole étrangère. Donc, la situation ayant changé, il ne peut pas — m'a dit M. Senger en toute connaissance de cause — il ne peut plus être question hélas, pour les agriculteurs vivant en France, d'obtenir des subsides comme ils les obtenaient avant la guerre.

Mais je pense tout de même que la meilleure manière de prouver à ceux de nos compatriotes qui résident à l'étranger et qui forment cette Cinquième Suisse dont on parle beaucoup, la meilleure manière de leur prouver qu'il sont bien — hors le droit de vote — des citoyens suisses à part entière serait de les épauler le plus possible. Et je pense que si la Confédération ne peut plus faire comme elle l'a fait en 1939, il y aurait quand même, peut-être, le moyen de fournir en Suisse une caution qui permettrait d'élargir des ouvertures de crédits, parce que, comme l'a dit très justement M. Senger, si on part avec des crédits trop étriqués, on ne pourra pas donner à ces coopératives l'utilité qu'on en attend et que l'on a raison d'en attendre.

J'ajouterai pour répondre, que j'ignorais, lorsqu'il y a un instant, je m'entretenais avec Maître Poulin, j'ignorais que cette caution bancaire de laquelle il était question soit une caution bancaire suisse. Or, si cette caution bancaire suisse est obtenue, je pense que le moyen le meilleur et en même temps le plus simple serait d'arriver à augmenter le nombre des coopérateurs de façon à ce que les souscriptions obtenues permettent aux Suisses d'élargir leurs ouvertures de crédit.

En conclusion, et je suis très heureux d'avoir cette occasion de le dire, je suis un agriculteur à la retraite, mais je souscris bien volontiers à quelques-unes des parts du capital social.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, Monsieur Portes, et nous allons voter tout de suite à main levée, la question de savoir si l'on poursuit dans le sens que Maître Poulin vous a indiqué tout à l'heure.

Que ceux qui veulent adopter la résolution de Maître Poulin lèvent la main. Ceux qui sont contre maintenant ? Personne. La résolution est donc adoptée et nous donnons entière liberté à Maître Poulin et à M. d'Orelli pour poursuivre la tâche entreprise.

Nous allons passer maintenant au point suivant de notre ordre du jour. Achat de biens fonciers en Suisse. Ce problème nous a déjà préoccupés l'an passé, et nous en avions parlé à Dijon.

Un membre de l'Assistance. — Monsieur le Président, il n'y a pas de problème à étudier, puisque nous sommes en France. C'est tout simplement à titre de rappel de la séance du mois de mars de la Commission des Suisses de l'étranger, de nos collègues d'Italie. C'est donc uniquement à titre de rappel qu'il y a eu cette mise à l'ordre du jour. Cela pour vous dire, suivant la réclamation faite par la Commission des Suisses à l'Etranger italienne, de signaler le cas où les Suisses ont des difficultés.

M. Beauvais, Secrétaire général ici présent, se rappelle certainement ce dont je parle, et ce que je viens de dire est totalement conforme à ce qui doit être fait, dans l'esprit de notre dernière séance.

Je serais heureux si M. Beauvais pouvait peut-être nous donner quelques indications supplémentaires sur la situation actuelle.

M. BEAUVAIS.

Monsieur l'Ambassadeur,
Mesdames, Messieurs,

Vous vous souvenez sans doute de la pétition qui a été envoyée au Conseil fédéral par un certain nombre ou même la presque totalité des Sociétés Suisses qui étaient représentées aux Journées de Sion. Le Conseil fédéral a répondu à cette pétition qui demandait, je vous le rappelle, que lorsqu'un Suisse de l'étranger présente une demande d'autorisation pour acheter un bien en Suisse, au fond que les justes motifs de cette demande soient présumés être présents. Le Conseil fédéral, pour toutes sortes de raisons de caractère juridique notamment, et pour ne pas faire de discrimination, et pour ne pas revenir sur les décisions prises par le Parlement, a rejeté cette pétition il y a exactement une semaine. Les Suisses d'Italie qui étaient les promoteurs de cette pétition sont revenus à la charge lors d'une Assemblée analogue à la vôtre, et ont décidé de reprendre la question lors des journées de cette année à Saint-Moritz puisqu'ils sont en face d'une fin de non recevoir de la part de notre Haute Autorité. Ils voudraient vous proposer, et proposer à toutes les Sociétés Suisses affiliées à l'Organisation des Suisses à l'Etranger, de refaire une démarche dont la forme n'est pas encore arrêtée d'ailleurs.

Mais je vous rappelle qu'à la fin de cette année, le Parlement actuellement en fonction termine ses quatre ans, par conséquent, il conviendrait peut-être, c'est une question de tactique, d'attendre la session de décembre des Chambres Fédérales, avec un certain nombre de nouveaux députés.

Mais, les Suisses d'Italie proposent de vous suggérer que les Suisses à l'Etranger demandent aux Autorités et au Parlement, que l'on s'en tienne aux termes mêmes de cette loi qui a fait couler autant d'encre que de salive, c'est-à-dire que la loi prévoit qu'elle cesse le 31 décembre 1965. Les Suisses d'Italie vous proposeront à Saint-Moritz de voter une résolution dans ce sens, pour dire ceci : puisque la loi elle-même dit qu'elle ne portera plus effet à partir du 31 décembre 1965, qu'on s'en tienne là et qu'on n'en parle plus.

Je vous dirai encore une chose, c'est qu'après les renseignements pris auprès des Autorités compétentes, et notamment auprès du Bureau Central de Satistique qui tient au fond, le registre de ces autorisations, il y a un seul cas où une autorisation a été refusée à un Suisse de l'Etranger.

Nous vous avions demandé également de nous signaler des cas où il y aurait eu refus, et nous n'avons rien reçu. Il y a eu d'autres cas de refus de la part des autorités cantonales, mais après recours, les autorités cantonales sont revenues sur leur décision. Il n'y a eu qu'une seule décision qui est restée définitivement négative.

Je pense qu'effectivement, le mieux et le plus sage serait de voir — et on verrait alors par quelles voies et moyens — si on pourrait obtenir une promesse que jusqu'en décembre 1965 on ne parle plus de cette question si épineuse.

M. BELVISOTTI. — Je remercie M. Beauvais, et je vois que Maître Poulin a quelque chose à dire.

Maître POULIN. — Monsieur le Président, ce n'est pas le nombre de refus qui nous importe, c'est le principe. Et j'ai ici en main la réponse du Conseil fédéral du 5 mars 1963, c'est une véritable fin de non recevoir.

Si la question vient à l'ordre du jour à Saint-Moritz cette année, il nous appartient à nous, de donner des instructions. Je partage entièrement l'opinion de nos amis italiens que si nous ne pouvons pas obtenir des changements de la loi d'exécution telle que nous l'avons demandée au mois d'août l'année dernière, il convient que tout soit mis en œuvre pour que cet arrêté ne soit pas prorogé au-delà du 31 décembre 1965. C'est ce que je pense, et si c'est également l'avis de cette Assemblée, je propose la résolution suivante :

« L'Union des Suisses de France réunie en Assemblée Générale le 18 mai 1963 à Bordeaux, ayant pris connaissance de la réponse du Conseil Fédéral de mars 1963 à la pétition déposée le 25 août 1962 à Sion demandant la modification de la loi d'exécution relative à l'achat de biens en Suisse, considérant cette réponse comme une fin de non recevoir ne donnant pas une satisfaction légitime, les Suisses de l'Etranger décident de présenter une requête au Bureau de la Commission tendant à obtenir qu'en aucun cas l'arrêté fédéral du 23 mars 1961 ne soit prorogé au-delà du 31 décembre 1965, date à laquelle il doit prendre fin ; laisse aux délégués toute liberté de décider par quelles voies et moyens cet objectif peut être atteint. »

M. BELVISOTTI. — Je demande que le vœu de Maître Poulin soit voté tout de suite, peut-être même à main levée.

Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter ?

Je pense, comme l'a dit Maître Poulin qu'il s'agit d'une question de principe, et que cette loi n'a pas à être prorogée.

Que ceux qui sont pour, lèvent la main. Y en a-t-il qui sont contre ?

Nous pouvons inscrire au Procès-Verbal que nous adoptons la résolution de Maître Poulin, et nous ferons suivre du nombre de voix voulu.

Maître POULIN. — Le texte de la réponse du Conseil Fédéral est fort utile à lire.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie Messieurs, et si vous le voulez nous allons passer maintenant à l'équivalence des diplômes et à l'assurance.

Un membre de l'Assistance. — Messieurs, le problème de l'équivalence des diplômes présente une question qui est une question d'ailleurs, uniquement posée à titre de renseignement, pour faire le point, et qui a été rappelée ou inspirée par un récent discours et des entretiens que vous avez dû lire dans les journaux au sujet du traité franco-allemand. Voici ce qu'on pouvait lire :

« Le développement constant des rapports entre les pays, et notamment ceux faisant partie du Marché Commun, a abouti nécessairement à faciliter la reconnaissance réciproque des diplômes universitaires, en vue d'une collaboration industrielle, commerciale et scientifique plus étendue entre ces pays. »

Quelle est donc aujourd'hui dans ce domaine, la situation de la Suisse ? et de la Suisse vis-à-vis de la France ? Ne serait-il pas utile de procéder à un examen de la situation, et de dresser à l'intention de nos sociétés et de nos compatriotes, la liste des catégories de diplômes jouissant de l'équivalence, de ceux qui feront peut-être partie de cette liste et qui sont en cours d'études, et enfin de ceux qui ont été définitivement refusés pour des raisons intérieures. Je crois que ces indications pourraient servir à de nombreux compatriotes.

Donc, cette question-là est uniquement une demande de précision, afin que nous soyons tous au courant de la situation exacte. Vous avez par exemple le cas de la Pharmacie. Vous avez le pharmacien suisse qui passe les cinq années à la Faculté de Pharmacie et qui reçoit à sa sortie le diplôme français. Peut-il s'installer en Suisse ? Ce n'est pas facile à l'heure actuelle sans passer un examen préalable.

D'autre part, vous avez le cas de certaines catégories d'ingénieurs, car il n'y a pas équivalence de diplômes je crois, pour toutes les catégories d'ingénieurs et de techniciens.

C'est uniquement à titre de renseignement, pour faire le point, compte tenu de l'extension constante des rapports entre les pays du Marché Commun, et compte tenu des facilités qui sont sans cesse et nécessairement accordées que je vous pose la question. Il faut en effet que nos compatriotes soient bien au courant de la situation. Voilà la demande que je me permets de vous faire.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, et je crois que M. le Conseiller Général va nous répondre. Peut-être pourrez-vous également nous parler de l'assurance sociale des étudiants Suisses en France.

M. X... — Il s'agit de bien préciser la situation, et je ne pense pas qu'il soit possible de le faire, parce qu'il faut consulter des dossiers que je n'ai pas là pour établir exactement la situation actuelle.

D'autre part, il y a une autre question qui se pose à l'heure actuelle et qui a dû se poser à de nombreux Suisses en France ou qui envoient des enfants faire leurs études en France. J'attire votre attention sur ce débat particulier qui doit préoccuper beaucoup de monde. L'étudiant suisse en France n'est pas couvert par les assurances sociales puisqu'il n'y a pas de titre de réciprocité. L'étudiant suisse habitant la France est couvert par l'assurance de ses parents jusqu'à l'âge de vingt ans. Les vingt ans révolus, il n'est plus couvert par l'assurance sociale ; donc, à partir de cet âge, il est rayé des listes et des registres de l'assurance sociale, tandis que les étudiants français et les étudiants étrangers d'autres pays qui ont conclu le traité de réciprocité avec la France, ont la possibilité de se faire inscrire à l'Assurance spéciale des Etudiants.

Ne serait-il pas possible et souhaitable de se pencher sur cette question, sur ce problème particulier, afin de savoir si, en l'absence d'un traité de réciprocité — puisqu'il n'existe pas — il n'est pas possible de conclure un accord spécial, ou de créer un organisme spécial d'assurance en faveur de nos étudiants suisses en France.

Je crois utile de préciser à nouveau que cela touche les étudiants venant de Suisse et surtout ceux qui habitent la France et qui ont dépassé l'âge de vingt ans. Tous les autres étudiants sont inscrits à l'assurance spéciale des étudiants et sont couverts par elle. Eh bien, nos étudiants suisses en sont exclus et ils ont évidemment à subir tous les risques.

Je crois qu'il serait peut-être utile de se pencher sur ce problème et de voir s'il y a une possibilité de donner une garantie à nos étudiants suisses aussi bien ceux qui viennent de Suisse pour suivre des études en France pendant quelques années dans les Universités, que ceux qui sont nés en France, qui sont Suisses, et qui, à partir de vingt ans, sont rayés de la Sécurité Sociale.

M. BELVISOTTI. — M. le Conseiller Chavannes va peut-être nous donner quelques explications.

M. CHAVANNES.

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Président,

Sur ces deux problèmes, il y aurait de longues considérations à développer si nous voulions entrer vraiment dans le domaine de la théorie et des principes généraux.

Je me permets de rappeler que sur le premier problème, la question a été traitée à Dijon l'année dernière.

Le problème de l'équivalence des diplômes c'est un autre problème que celui de l'exercice des professions réglementées ou réservées. J'avais fait deux parts dans mon exposé qui consistait l'une à dire en ce qui concerne l'équivalence des diplômes proprement dite, reconnue d'Université à Université. Il existe, à la section culturelle de l'Ambassade, une liste très importante de toute cette variété de titres universitaires qui sont pris en considération à des échelons différents, tant par les Universités Françaises pour les étudiants venant de Suisse que par les Universités Suisses pour les étudiants ayant fait une partie de leurs études en France. Cette équivalence de diplômes, d'une manière générale a une raison bien déterminée, c'est évidemment de permettre aux étudiants de faire leurs études en partie dans une Université en partie dans l'autre, pour des raisons particulières, sans préjudice pour le développement général de leurs études. Cette documentation qui concerne la question des équivalences de diplômes, je le répète, fait l'objet de volumineux dossiers aux Ambassades, et je ne pense pas qu'elle puisse être diffusée à des centaines et des centaines d'exemplaires, mais elle est à la disposition des intéressés.

L'autre problème est celui de l'exercice des professions réservées. Elles peuvent être réservées à double titre, du simple fait de la nationalité, disons « grosso modo » pour les caractériser, la profession d'avocat, ou bien du fait d'un diplôme de l'Etat dans lequel on réside. Et quelquefois, cette double condition est imposée, c'est le cas par exemple des médecins en France où il faut être à la fois et français, et titulaire du diplôme français.

Si on entre dans l'examen de ce genre de problème, du point de vue théorique, ce serait en effet une étude très intéressante à faire, un travail de séminaire d'étudiants, mais il faut bien se rendre compte que le faire d'une manière systématique comme il vient de l'être suggéré, nous entraînerait extrêmement loin parce qu'il faudrait compulser la législation concernant toutes les professions, et vous savez ce que c'est en France quand on s'attelle à un exploit de ce genre on n'est jamais sûr d'avoir épuisé un sujet ; quand on l'a traité, on s'aperçoit que la documentation a complètement changé...

Je crois que la façon d'envisager ce problème d'une manière plus sage et plus pratique est de se demander si véritablement il existe des problèmes concrets. Est-ce que nous avons, ces dernières années et ces derniers mois, éprouvé des difficultés relatives à l'exercice d'une profession provenant du fait de la nationalité, et est-ce que l'équivalence des diplômes a consfitué un obstacle. A l'Ambassade, je pense que nous sommes assez bien placés pour avoir une première impression, et je constate qu'au service spécial, depuis plusieurs années, nous n'avons plus eu de difficultés de ce genre, et j'ai demandé à des Consuls s'il y avait également dans leur secteur des expériences pratiques, des cas, et ils n'ont pas pu m'en indiquer. Ils n'ont pas à signaler de difficultés particulières.

Pour schématiser encore un peu le problème, ce problème qui s'appliquait à la profession médicale en particulier là où la chasse est particulièrement gardée, tant du point de vue de la

nationalité que du point de vue des titres universitaires, je dirai qu'elle l'est aussi bien dans notre pays qu'en France, et véritablement, pour aborder cette bastille, il faudrait avoir des arguments et qu'ils soient vraiment de taille, et il faudrait vraiment que toute une artillerie lourde soit engagée. Il y a eu des cas ; je me rappelle dans les premières années, quand j'étais à Paris, avoir eu connaissance de compatriotes qui avaient fait des études médicales complètes en France parce qu'ils n'avaient pas eu la possibilité de les faire en Suisse car c'étaient les années d'après-guerre. Ils avaient donc un diplôme d'Université Française, et ils ne pouvaient pas exercer leur métier, leur profession médicale, dentiste, médecin ou vétérinaire. Dans ces conditions ils ont pensé s'installer en Suisse. Mais du fait qu'en Suisse on ne reconnaît pas les diplômes français, on leur a imposé de refaire une certaine partie de leurs études, et à la clé encore, l'obligation après les stages pratiques dans les cliniques et les hôpitaux, de faire également les examens finaux de la profession.

J'ai renoncé complètement à batailler sur ce mangnifique terrain qui soulevait tous les problèmes, toutes les idées pour en faire des cas d'école, parce que véritablement, je me suis rendu compte qu'à part ces quelques malheureux, il n'y a pas eu d'autres cas. Il est donc difficile alors qu'il n'y a pas de cas, je le répète, de mobiliser notre administration fédérale qui comme vous le savez est également comme la nôtre en France, dépourvue de personnel et ne va pas à la recherche des problèmes, mais bien plutôt à la recherche de la façon de les écarter.

Une autre profession qui soulevait quelques difficultés est celle d'architecte. Les trois diplômes suisses oficiels : Zurich, Genève et Lausanne, ont théoriquement reconnu les uns et les autres. Dans la pratique, ils ne le sont pas, parce qu'on ne peut pas se faire inscrire à l'Ordre des Architectes Français, et l'administration française désirant avoir une convention de réciprocité avec la Suisse, nous ne comprenons pas pourquoi elle demande une convention de réciprocité puisque la profession n'est pas réglementée chez nous ; il n'y a que le titre et il est protégé. Le titre vaut pour la publicité, pour le nom, pour la valeur. Nous ne comprenons pas pourquoi les français veulent cette convention de réciprocité. Mais nous constatons que la Suisse ne veut rien elle ne veut pas traiter dans ce domaine parce qu'elle estime que pour quelques cas isolés, on ne va pas négocier une convention internationale. Quand on soulève un problème de ce genre pour les conventions universitaires, il y a derrière tous les gens qui n'ont pas le diplôme universitaire et qui sont les techniciens architectes, il y a les ingénieurs diplômés, et on va reparler de faire une convention, car ils voudront être traités sur le même pied que tout le monde.

Ce sont des problèmes qui ont été maintes fois traités à fond par l'Administration Fédérale, et pas seulement pour les Français. C'est la raison pour laquelle on n'a pas poursuivi dans cette voie. Je crois que dans ces conditions, il ne me paraît pas indiqué que l'Union des Suisses de France soulève des problèmes qui ne sont pas dénués d'intérêt encore une fois sur les terrains diplomatiques, juridiques et sur le terrain des principes, mais qui ne fait pas l'objet de la part même de l'Union, d'un intérêt pratique suffisant pour rédiger une motion et demander une mise à l'étude.

Sur le problème des étudiants et de leur assurance sociale, il est exact que les étudiants suisses en France, qu'ils arrivent de Suisse ou qu'ils soient déjà en résidence en France, il est exact que ces étudiants là ne sont pas bénéficiaires de la Sécurité Sociale Française. Cela tient au fait que le régime d'assurance sociale des étudiants est extrêmement déficitaire, car je crois que la cotisation qu'on leur demande est plus symbolique que réelle bien que le coût de l'institution soit élevé et soit à la charge quasi intégrale de la collectivité publique. Donc, l'Etat français, dans ce domaine, à la différence du régime général de la Sécurité Sociale, a exclu les étrangers et s'est réservé de les accueillir dans le cadre de convention de réciprocité pour autant qu'on puisse évidemment offrir la réciprocité aux français.

Il y a quelques années déjà, cette question a été soulevée par l'Ambassade lorsque après avoir conclu la convention de 1949 sur l'A.V.S. nous avions songé à l'étendre. Nous avions soulevé là le problème à côté d'autres problèmes, et en particulier du problème frontalier. On a fait une enquête auprès des Universités, et constaté que nulle part l'assurance sociale est obligatoire, qu'elle existe pratiquement dans toutes les Universités, mais que pratiquement toutes ces Universités ont pratiquement leur propre système d'assurance, que ce système est extrêmement sommaire. Il est très utile, bien sûr, mais il n'offre aucun point de comparaison avec les garanties qu'offre la Sécurité Sociale française. Quand j'étais étudiant, je crois que nous payions une cotisation de l'ordre de 5 francs d'assurance sociale par année pour avoir droit en cas de maladie et pendant 3 mois, à 3 francs par jour ou quelque chose d'approchant. Cela s'est sans doute amélioré depuis. Il y a des différences d'Université à Université, mais dans l'ensemble il n'y a pas de comparaison possible entre le système d'assurance Suisse et le système d'assurance Français. Il y a d'autres raisons, et il y a d'autres problèmes comme les problèmes frontaliers qui ont été évoqués tout à l'heure, et à cette époque, ils ont constitué l'échec de nos pourparlers, mais je ne crois pas qu'aujourd'hui il y ait une situation différente qui nous permettrait de reprendre la discussion. Je suis du reste un peu surpris de constater que ni à Paris, ni dans nos Consulats, nous n'ayons au sujet des étudiants, des doléances, des plaintes. Je n'ai eu qu'une seule fois un cas particulier, et j'ai constaté à ce moment-là que l'assurance mutuelle volontaire était organisée parallèlement à l'assurance obligatoire, et que l'assurance complémentaire des étudiants Suisses était admise et offrait des garanties intéressantes. Mais à part ce seul cas particulier, on ne m'a jamais signalé d'autres problèmes.

Je crois donc que pour reprendre utilement cette question, il ne faudrait pas émettre un vœu platonique, mais vérifier véritablement si le problème se pose, et je crois qu'à ce moment-là on pourrait le répercuter sur Berne, mais en se disant bien tout de même qu'il y a quatre-vingt-dix chances sur cent qu'il ne puisse pas être résolu comme tel, mais peut-être un jour, dans un cadre plus général, si nous arrivons à faire avec la France une convention de Sécurité Sociale comme la Suisse vient d'en préparer une avec l'Italie et d'en conclure une avec la Grande Bretagne. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce problème.

M. BELVISOTTI. — Je remercie M. le Conseiller Chavannes.

M. le Consul. — Je voudrais vous dire que si on ne peut pas être assuré obligatoire, il y a un système de cotisations forfaitaires qui ne sont pas celles des étudiants, mais qui ne sont pas catastrophiques, et donc les étudiants peuvent quand même se garantir.

M. le Consul Général BERTHOD. — Je voudrais donner maintenant une indication car j'ai eu un cas, mais cela va vous troubler certainement, et on pourrait faire rebondir la discussion ; c'est le seul cas d'une étudiante double nationale, c'est-à-dire considérée en France comme une étudiante étrangère puisque née en France mais de deux parents étrangers donc titulaire d'une carte d'étrangère, elle n'a pu être assurée sociale. Cette étudiante voulait devenir française. Mais quand on lui a opposé ce refus d'être inscrite à la Sécurité Sociale, elle a dit : eh bien maintenant je ne suis plus française du tout, et je demeurerai uniquement Suisse.

Cela va à l'encontre de ce que vous venez de dire, mais c'est assez curieux comme réaction. C'est le seul cas que je connaisse.

Mais n'oubliez pas que la chose est réciproque, et nous avons ici notre ami M. Verly qui a son fils en Suisse, et qui travaille ici en France. Eh bien son fils n'est pas assuré social pour autant. Depuis qu'il a atteint l'âge de vingt ans, son père a dû l'assurer individuellement. Vous voyez donc que le problème des Suisses en France est le même que pour les Suisses en Suisse, et il y a peut-être là quelque chose à discuter.

Un membre de l'assistance (Jeanneret, Biarritz). — Evidemment, il y a une solution à cela, c'est que par exemple, comme le fils Verly qui a réussi les brillantes études que l'on sait, on se fasse accepter pour un emploi, et du moment que l'on est salarié, même très peu, on est assuré social. Pourquoi certains de nos étudiants en France ne trouveraient-ils pas un petit emploi quel qu'il soit, et pourraient alors payer leurs cotisations de Sécurité Sociale et seraient de ce fait assurés sociaux.

Un autre membre de l'assistance. — Messieurs, cette discussion m'ouvre une voie que j'ignorais totalement. Je suis Suisse, mes enfants sont nés en Suisse sauf le dernier qui a maintenant

cinq ans. Quand mon fils aura vingt ans, il ne touchera plus rien de la Sécurité Sociale ? Je trouverai un peu saumâtre étant employé en France, de payer des cotisations qui sont les mêmes que celles payées par les Français jusqu'à présent, et d'avoir ensuite à trouver le portillon — tout le monde sait qu'en France quand la barrière se ferme on peut passer par le portillon — et d'avoir donc à trouver le portillon qui permettra à mon fils de travailler pour payer une cotisation, alors que j'en paye une.

Je crois pour ma part que si le problème n'est pas évoqué plus fréquemment, c'est parce que beaucoup de gens l'ignorent, ou que quelquefois, avec le bon système D on se « débrouille ». Mais la question se pose tout à coup brutalement, est-ce que mon fils à l'âge de vingt ans, je dois le faire Français ?

M. LAMPART. — Monsieur le Président, je voudrais remercier M. le Conseiller Chavannes pour les explications qu'il a bien voulu nous donner, mais je voudrais également ajouter quelque chose. Vous avez dit tout à l'heure : le problème ne se pose pratiquement pas ; il faut savoir si des cas se présentent. Je vais vous indiquer une situation, une chose que les gens ignorent, car c'est par ignorance du public que la question ne se pose pas. Ils ont des enfants Suisses nés en France peut-être mais qui sont suisses. Ils ont des cartes d'étudiant étranger. Ces jeunes gens, sans parler des Suisses venant de Suisse, ces jeunes gens n'ont pas le droit de travailler, ils ont une carte d'étudiant, donc il n'est pas question qu'ils puissent s'inscrire quelque part pour bénéficier de la Sécurité Sociale, et d'autant plus qu'ils n'ont pas le temps de travailler parce que vous savez bien que d'une manière générale, les programmes sont très chargés dans toutes les Facultés.

D'autre part, les gens, je le répète, ignorent cette situation, et quand leur fils a vingt ans et qu'ils reçoivent l'annulation de l'enregistrement de la Sécurité Sociale, c'est seulement le moment où ils se rendent compte, et comme il n'y a pas de réciprocité... Car la chose se passe exactement comme cela : ils reçoivent un petit papier, ils se sont déjà faits inscrire à l'assurance sociale des étudiants, mais malgré cet enregistrement, du fait du défaut de réciprocité, ils sont exclus.

Je crois que cette situation mérite quand même que l'on se penche sur ce problème. Et je pense encore que le fait qu'aujourd'hui vous n'ayez pas de réclamation, cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de cas existant. Ce n'est pas une raison. Je ne veux pas dire que l'on puisse prendre une décision immédiatement, car tout cela nous échappe un peu. Le but de cette intervention est uniquement d'attirer votre attention sur cette situation qui existe, car beaucoup de jeunes gens et beaucoup de parents sont bien obligés d'accepter une situation car ils ne peuvent pas faire autrement. Mais dans le for intérieur, ils seraient tous très contents si leurs enfants, après l'âge de vingt ans, pouvaient suivre les études en bénéficiant d'une assurance sociale, remplaçant la Sécurité Sociale, peut-être pas aussi avantageuse, mais à des conditions spéciales abordables pour eux. Je crois que si on devait un jour arriver à trouver le système, je suis absolument certain que vous auriez rendu un très grand service à beaucoup de nos compatriotes.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, et je pense que M. l'Ambassadeur a pris note.

Maître POULIN. — Monsieur le Président, il est très agréable d'entendre un membre éminent de notre Ambassade constater que les Suisses n'étaient plus des revendicateurs, et en ce qui cet état de chose, il n'y a pas besoin de faire d'enquête puisque, automatiquement, tous les Suisses inscrits au Consulat ayant vingt ans, n'ayant que la nationalité Suisse et qui sont étudiants, automatiquement tombent sous le coup de ces dispositions ; donc, le problème existe réellement.

Il m'est venu au cours de vos explications, une idée. Vous savez qu'en matière d'impôt et lorsque l'enfant est mineur, les parents ont un certain nombre de parts pour permettre une déduction des impôts, deux, deux et demi, trois, etc..., et vous savez également que lorsque le mineur devient majeur, mais qu'il reste étudiant, ce principe reste valable et le principe des parts continue. Est-ce qu'il n'y aurait pas là peut-être un moyen de trouver une solution pour que les étudiants majeurs puissent continuer à bénéficier de la Sécurité Sociale ?

M. CHAVANNES. — Je voudrais quand même rappeler que le fond du problème provient du fait qu'on ne demande pratiquement pas de cotisation aux assurés sociaux étudiants et qu'ils coûtent très cher à tout le monde. La tuberculose, dans le temps où elle sévissait, atteignait particulièrement les étudiants, et c'est une maladie qui coûte très cher. Or, ce n'est pas la Sécurité Sociale qui alimente cette branche de l'Assurance, c'est l'Etat Français. Alors, si nous n'avons pas de contre partie à offrir — et c'est le cas — je ne vois pas même la nécessité de poser le problème à Berne pour le plaisir de l'avoir posé. Il a déjà été posé, nous l'avons étudié il y a plusieurs années, et il faut bien avoir conscience de cela.

Un membre de l'assistance. — Enfin, je paie pour trois enfants quand ils sont mineurs, et je constate que lorsqu'ils sont majeurs, quand ils arrivent à l'âge de vingt ans, ils ne sont pas assurés sociaux.

M. CHAVANNES. — Mais ce ne sont pas vos cotisations de père de famille qui alimentent la Sécurité Sociale des Etudiants, encore une fois, c'est l'Etat Français d'une manière très libérale et il faut que chez nous on fasse la même chose, et c'est cela qui fait toute la différence et le fond même du problème.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie.

M. X... (de Strasbourg). — Je m'excuse de prolonger la discussion sur ce sujet, mais à Strasbourg, j'ai vu récemment le cas qui m'a été présenté par un étudiant, et par la suite, il s'est révélé qu'il y avait plusieurs étudiants dans notre arrondissement consulaire de Strasbourg même qui étaient dans ce cas. Mais je dois dire qu'après éclaircissement de la situation, j'ai eu l'impression que ces étudiants avaient très bien compris cette situation. Et je voudrais particulièrement souligner le point de vue de M. le Conseiller, ce point de vue qu'il a particulièrement mis en lumière surtout maintenant dans sa dernière intervention : il s'agit surtout d'une charge de l'Etat, et nous ne pouvons pas apporter de contrepartie, et cela nous manque. Le Monsieur de la Sécurité Sociale avec lequel je suis entré en contact à ce propos, m'a indiqué toute une quantité de pays pour pouvoir illustrer la situation, et pour me dire : Voilà, il s'agit effectivement d'une assurance maladie, et au fond de rien d'autre. Ces étudiants qui sont membres de l'assurance ou membres de la Sécurité Sociale en tant qu'étudiants ne profitent pas de la Sécurité Sociale dans les mêmes conditions que les autres membres de la Sécurité Sociale. Par exemple, pour les annuités on ne compte pas ces années-là. C'est ainsi qu'il m'a verbalement expliqué le problème.

Pour revenir aux questions des Etats ayant un accord avec la France dans ce domaine, il m'a dit pour me citer un exemple, qu'il y avait, je dois le dire, plusieurs pays d'Afrique, et il y a même l'Union Soviétique qui figurent dans cette liste. Mais, ce sont justement des pays qui ont dans le domaine de l'assurance maladie des dispositions qui sont très semblables aux dispositions françaises. Il nous faut bien tenir compte de cela. Et nous ne pouvons pas tout simplement demander pour ce domaine très limité, que la Suisse procède à un changement législatif. Le jour viendra certainement aussi dans ce domaine où nous aurons une certaine législation générale. Mais je crois que pour le moment, il faut beaucoup de patience. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, et je crois que nous pouvons passer maintenant à l'unification de l'assistance des Suisses à l'étranger. Ce point figure également sur le rapport de M. Gruaz, je n'en ai pas parlé, mais M. Gruaz nous a déjà fait part de cette demande.

M. GRUAZ. — Je vous dirai tout simplement que notre projet est en bonne voie, et que la plupart des cantons ont accepté le principe de donner à la Confédération l'attribution du secours aux Suisses nécessiteux de l'étranger. Il est bien entendu que la solution définitive du problème ne viendra qu'après le vote de l'article de compétence, puisqu'il faut que le Gouvernement puisse légiférer sur la question. Il est possible peut-être que l'on trouve une autre solution qui pourrait alors donner un résultat positif et peut-être plus rapide.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, d'ailleurs le problème reste à l'étude. Quelqu'un a-t-il une question à poser ?

Nous allons passer maintenant au point suivant : Formation, jumelages, groupes d'études helvétiques soulevé par Paris. Je crois qu'ici Maître Poulin va prendre la parole.

Maître POULIN. — A propos de la création de groupes, je ne veux pas revenir sur le but de ces groupes, cela a été exposé d'une façon très claire déjà. Mais je voudrais souligner tout l'intérêt qu'aurait la formation de ces groupes qui est dans la ligne que nous avons défendue, du rapprochement des liens des colonies Suisses avec la mère patrie.

Au moment où il était question pour la Suisse de l'entrée dans le Marché Commun, où il était question de la neutralité, de l'adhésion à l'Assemblée de Strasbourg, il me semble que les colonies Suisses — en tout cas à Paris — ne sont pas informées suffisamment, je crois, de l'utilité de ces groupes.

Pour nous actuellement, la situation est la suivante, nous cherchons à créer un Comité de personnalités ayant des antennes en Suisse dans le monde politique, la finance, l'industrie, que sais-je, qui permettrait d'avoir des contacts et d'obtenir, venant de Suisse, des conférenciers nous exposant ces questions tellement importantes.

Cette chose est depuis assez longtemps dans l'air. Nous nous en occupons, et nous avons reçu dernièrement un appui de la Nouvelle Société Helvétique, et un appui également de groupes régionaux à Lausanne et à Genève, et l'appui évidemment de l'Ambassade et du Service Culturel de l'Ambassade. C'est donc dans ce sens que nous formerons un groupe d'études. J'espère que nous pourrons mettre la chose sur pied assez rapidement maintenant, que l'an prochain nous pourrons vous dire non seulement que pour Paris le groupe est formé, mais que son activité a déjà commencé.

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, et à ce sujet, je suis assez penché sur la question, et je crois qu'à Bordeaux, nous sommes très gâtés comme je vous l'ai dit tout à l'heure d'avoir M. le Consul général Berthod qui, depuis déjà douze à quinze ans nous a formé un groupe d'études dans ce Cercle Suisse de Bordeaux et dans tout le rayon consulaire. Tous les mois, M. le Consul général nous entretient avec M. le Professeur Michaud, de tous les événements politiques, sociaux et culturels, qui peuvent avoir lieu en Suisse et qui peuvent intéresser tous les Suisses de France et de l'étranger. Nous parlons de tout, et même des points littéraires, sportifs, artistiques. Tous les mois tous ces problèmes, toutes ces questions sont soulevés : revue de presse suisse, de presse française, tout ce qui peut intéresser la vie de notre pays. Nos réunions sont assez suivies, moyennement, cela dépend des fois. En général, nous nous réunissons tous les premiers samedis du mois, et M. le Consul général nous expose alors tout ce qui se passe, et nous en discutons plus ou moins. Nous restons ainsi en contact constant avec notre pays. Je pense que c'est un bon point que vous avez soulevé que de faire ainsi dans toutes les colonies suisses de France et même du monde entier.

En ce qui concerne l'appel fait aux personnalités suisses, pour nous, personnellement à Bordeaux, nous sommes un peu éloignés de notre pays, et cela pose quelques difficultés : l'éloignement, le transport. Mais chaque fois que des personnalités suisses sont présentes ou même de passage à Bordeaux, nous sommes très heureux de pouvoir les accueillir, et c'est avec plaisir que nous les recevrons ici.

Quelqu'un veut-il ajouter quelque chose ?

Maître POULIN. — Je m'excuse de prendre à nouveau la parole, mais cette fois, c'est pour féliciter le groupe de Bordeaux et son Consul général. Evidemment, ce qui a été demandé par la Nouvelle Société Helvétique, s'adresse à ceux qui n'ont pas encore de groupes d'études. Je ne pense pas que M. le Consul général puisse se vexer que cela se demande précisément dans l'endroit où lui-même a déjà réalisé ces groupes d'études. Il est donc très intéressant de constater ce fait. Ce que la Nouvelle Société Helvétique cherche à faire à l'étranger, c'est ce qu'elle fait en Suisse, naturellement plus facilement puisqu'elle a les groupes de la Nouvelle Société Helvétique dans les principaux centres, mais elle aurait voulu pouvoir étendre son activité en dehors, en apportant à nos communautés à l'étranger, des éléments venant du Pays. Mais pour des raisons techniques il n'a pas été possible d'envisager à l'étranger la création des groupes sur le même cadre que ceux qui existent en Suisse, et il a bien fallu trouver un moyen, un autre système consistant à créer ces groupes d'études. Et alors, il y a un accord qui peut intervenir avec les groupes qui sont résidents en Suisse, et c'est évidement le système de jumelage, c'est-à-dire qu'un groupe de la Nouvelle Société Helvétique en Suisse, jumèlerait avec un groupe d'études à l'étranger, lui apportant des éléments, ou enfin quelque chose venant du Pays.

Cela présente un très gros avantage réciproque, c'est que ce sont nos compatriotes de l'intérieur de ces groupes qui vont être en contact, en rapport avec les groupes suisses de l'étranger, et vont apprendre à connaître nos problèmes complètement aujourd'hui. Nous-mêmes, nous leur faisons un apport lorsque eux nous donnent quelque chose.

Je puis d'autre part vous annoncer que M. le Président Gerseint nous a dit, en ce qui concerne le groupe d'études de Paris, que nous avons obtenu l'accord du groupe de la S.N.A.G. de Genève de se jumeler avec le groupe d'études de Paris. Et j'avais posé la question au Président du groupe de Lausanne, en espérant que ce groupe accepterait de se jumeler avec un groupe d'étude à l'étranger. Dans la lettre que j'ai reçue, et dont j'ai fait mention tout à l'heure, sans que je le demande, le Président du groupe de Lausanne de la Société Nouvelle Helvétique, me dit : « Je puis gager que mes amis et moi, serons prêts à parrainner avec plaisir le groupe d'études de Bordeaux. »

Je crois qu'il y a là un lien qui facilitera votre travail civique, car c'est fondamentalement un problème civique dont nous avons besoin aujourd'hui pour que nous puissions nous, prendre conscience de nous-mêmes à l'égard du pays,

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, et je serais heureux que vous nous communiquiez l'adresse à Lausanne. M. le Consul général qui dirige les débats du groupement Helvétique à Bordeaux, et les membres de ce groupe, seront très heureux de nous jumeler avec Lausanne, et de travailler la main dans la main, et d'avoir les dernières nouvelles beaucoup plus fraîches du Pays.

Un membre de l'assistance. — Etant en Suisse, j'ai eu le plaisir de voir notre Consul général faire une conférence, et j'ai trouvé que c'était magnifique, car il faut connaître Bordeaux et tout ce pays, et je me rappelle un mot : « Si j'ai su vous plaire et vous intéresser, en bon Suisse, j'ai gagné ma journée. »

M. BELVISOTTI. — Quelqu'un veut-il prendre la parole ?

M. BEAUVAIS. — Je voudrais vous rappeler, Mesdames, Messieurs, qu'il existe à Berne un Secrétariat qui s'appelle le Secrétariat des Suisses à l'étranger, et qui est à votre disposition pour soutenir vos efforts dans ce sens.

Je pense que depuis bientôt quarante ans, ce Secrétariat a toujours mis à votre disposition un certain nombre de conférenciers quand on les lui demandait, parce que, bien entendu on ne peut pas prendre, sinon pour des sujets très précis, des initiatives qui, ne rencontreraient peut-être pas votre approbation. Mais, je vous le répète, ce Secrétariat reste à votre disposition si vous travaillez dans le sens de Maître Poulin quand il affirme que nos compatriotes de l'intérieur méconnaissent vos problèmes, je crois qu'il va trop loin, et il me permettra de le lui dire en toute amitié, parce qu'une des tâches de notre Secrétariat est de faire connaître vos problèmes à l'opinion publique, et je constate que nous avons failli complètement dans cette partie de notre activité, mais quand même pas aussi complètement, moins gravement que l'insinue Maître Poulin. Les contacts que nous avons avec les Parlementaires, les contacts que nous avons avec la presse, avec la radio, qui sont au fond, les moyens les plus efficaces pour tenir en éveil une opinion publique, ces contacts sont permanents. Mais je pense qu'en effet, on peut faire encore un effort supplémentaire, surtout dans la situation actuelle où se trouve notre pays qui est une situation effectivement délicate à cause de tous les problèmes politiques se posant au monde. Je pense donc qu'en multipliant nos efforts, nous nous montrerons de « bons Suisses ».

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, Monsieur Beauvais.

Maître POULIN. — Tu m'obliges à te dire, mon cher ami, que nous ne méconnaissons nullement l'important travail que vous faites à Berne.

M. le Consul général BERTHOD. — Je voudrais vous poser une question sur ce problème, et vous allez répondre immédiatement par main levée, car le problème des conférences et de la venue de personnalités suisses ou de conférenciers suisses en France est un problème d'organisation et de financement.

M. Beauvais vient de vous dire, il est prêt à soutenir cette action. Lorsque dans le temps nous avons eu des conférenciers annoncés par le Secrétariat des Suisses à l'étranger, il était parfois extrêmement difficile sinon impossible de réaliser le contact, parce que les Clubs, parce que les Sociétés, se refusaient à organiser la réunion car ils n'étaient pas sûrs d'avoir un nombre suffisant d'auditeurs.

Je crois qu'il nous faut passer là-dessus, il faut aller plus loin maintenant. Il nous faudrait savoir — et je pense que M. Beauvais serait heureux d'avoir votre opinion — si vous voudriez organiser ce système de tournées de conférenciers de la façon suivante, si Berne avec le conférencier fixaient l'itinéraire en France, le conférencier indiquant les jours où il se trouverait à tel ou tel endroit, de façon à ce que le voyage puisse être organisé intelligemment et de la façon la plus rapide et la plus économique. On vous dirait par exemple : le 14 octobre, M. Untel sera à Biarritz, le 16 octobre, M. Untel sera à Tarbes, le 17, il sera à Toulouse, le 19, à Marseille, etc...

Pensez-vous que vous pourriez accepter à l'avance un tel programme, étant entendu que vous ne prenez aucun engagement d'emmener toute la Société, mais d'emmener au moins les gens intéressés par le problème.

Si aujourd'hui vous dites à M. Beauvais que vous acceptez cette proposition, je suis sûr que dès l'hiver prochain, nous aurons des conférenciers.

(Applaudissements).

Je viens de poser la question ; quels sont les groupes qui pensent pouvoir accepter la venue d'un conférencier même dans une petite salle de réunion, même chez le Consul ou même chez le Président de la Société ?

Y a-t-il des objections à cela ? Non.

M. BEAUVAIS. — Je transmettrai l'opinion générale.

M. BELVISOTTI. — Et maintenant, nous passons au point suivant, le point numéro 10 : La préparation du Congrès des Suisses à l'étranger, de Saint-Moritz, 16 et 18 août 1963.

Y a-t-il dans l'assemblée quelqu'un qui a une suggestion à faire pour ce Congrès, et de quelle façon ?

Je vois que Monsieur a quelques mots à nous dire.

M. BEAUVAIS. — Je crois que toutes les Sociétés Suisses ont déjà reçu une première circulaire indiquant dans les grandes lignes quel est le programme de ces Journées de Saint-Moritz avec comme thème principal au centre de nos débats, la position de la Suisse dans un monde en mouvement. Je ne sais plus très bien comment la chose est formulée : prise de conscience de la Suisse dans un monde en transformation.

Notre idée est la suivante : il y a des problèmes qui sont pour l'instant en suspens ; nous avons parlé, au cours de ces dernières années des problèmes de l'A.V.S., des problèmes de l'article constitutionnel, des problèmes du droit de vote ; ces problèmes sont maintenant à l'examen devant les autorités fédérales, et d'ailleurs à ce propos, je pourrai vous dire pour l'article constitutionnel, que le Département politique qui avait l'affaire en main est en train de faire un travail d'enquête, mais aussi un travail constructif considérable. Il faut intéresser tour à tour chacun des départements à ce problème de l'article constitutionnel, et en fait, presque tous les départements, peut-être à l'exclusion de celui des Postes et des Chemins de Fer, tous les départements ont leur mot à dire. Il faut préparer un message au Conseil fédéral ; donc, si vous n'entendez plus parler beaucoup de cet article constitutionnel, ne pensez surtout pas qu'il a été mis sous le boisseau. Pas du tout. Le travail de préparation est en train, et il s'agira de passer l'étape suivante qui serait la rédaction d'un message du Conseil fédéral aux Chambres, pour ensuite présenter le problème devant le peuple, puisqu'il faudra bien une votation populaire étant donné qu'il s'agit d'un changement ou d'un complément à la Constitution.

Parallèlement à l'article constitutionnel de compétence qui sera peut-être un peu plus dégagé, un seul article de compétence, et de cela, le département politique seul jugera. Le problème du droit de vote n'est pas non plus laissé en suspens. Il y a ici aussi des études qui sont en cours, qui se poursuivent, mais dans les détails desquels je ne peux pas et pourrai guère entrer.

Donc, ces problèmes directs n'étant pas encore mûrs pour une nouvelle présentation en face du Congrès des Suisses de l'Etranger, nous avons pensé que cette année, nous pourrions discuter d'un autre thème, et d'un thème qui vise deux buts : d'une part informer la Suisse et l'opinion en Suisse de l'opinion de vous, Suisses à l'étranger, sur les grands problèmes qui se posent actuellement à notre Pays, et en second lieu, vous donner l'occasion d'entendre aussi des prises de position de milieux autorisés chez nous, sur tous ces grands problèmes.

Le Conseil fédéral sera représenté par un de ses membres aux Journées de Saint-Moritz. Et à ce propos, je dois vous dire que dans une décision prise il y a quelques mois, le Conseil fédéral avait décidé de ne plus envoyer de représentants que tous les deux ou trois ans à certaines réunions d'associations, de groupes, etc... Nous avons non pas protesté, car nous sommes trop respectueux, mais nous avons respectueusement attiré l'attention du Conseil fédéral sur le fait que le Groupement des Suisses à l'Etranger n'était pas tout de même, n'importe quelle association, et il y a quelques semaines, nous avons reçu une lettre, et nous avons eu le plaisir de voir qu'elle était signée par le Chancelier de la Confédération, lettre disant que pour les Suisses à l'Etranger le Conseil fédéral avait révisé la décision, et continuerait, année après année, à se faire représenter à vos assises.

(Applaudissements).

Nous n'avons pas encore pu établir exactement le programme minuté de ces Journées. Suggestion avait été faite par vos représentants au sein de la Mission des Suisses à l'Etranger, de demander au Conseil fédéral, de parler, ou du moins d'ouvrir en quelque sorte ces Journées, du samedi matin et non pas de les terminer comme cela avait été fait jusqu'à maintenant. La question a été posée, nous n'avons pas encore la réponse, mais nous espérons l'obtenir. Qui sera le représentant du Conseil fédéral ? Nous ne le savons pas encore. Il est possible que ce soit M. Chasner, ce qui serait intéressant, puisqu'il pourrait nous parler avec toute la compétence voulue, des aspects économiques au fond, de ce thème.

Nous ferons appel à un Officier général, Robert Fritz, qui vous entretiendra de la vie militaire de notre pays, et c'est M. Chopar, Président de la Nouvelle Société Helvétique, qui, pour employer une expression que je n'aime pas beaucoup, vous parlera de la défense spirituelle.

Mais nous attendons également de vous un apport dans la discussion qui devrait suivre le thème, et dans la circulaire que vous avez reçue dans chacune des Sociétés, nous vous invitons à décider d'ores et déjà un ou deux orateurs — et à le décider le plus rapidement possible — qui, en quelques minutes, pourrait nous donner l'opinion des Suisses de l'étranger, qui pourrait donc nous donner une idée de l'optique extérieure. Comment voyez-vous nos problèmes ? Quelles sont les qualités que vous voyez dans notre organisation interne ? Quels sont les défauts aussi, car il ne s'agit pas de faire des exposés extrêmement savants et riches, et étoffés et documentés, mais plutôt de dire des choses simples, d'attirer notre attention et celle de notre opinion publique sur certaines vues que nous ne pouvons pas avoir puisque nous sommes placés à des points de vue différents, ne fusse que géographiquement.

Je pense que c'est peut-être un des objets ou une des tâches de l'Assemblée de désigner parmi vous un ou deux orateurs, à moins que des orateurs s'annoncent spontanément de façon à ce que nous puissions déjà établir une liste d'orateurs.

Ces journées commenceront comme l'année dernière par une Assemblée générale, le vendredi soir. De toute façon, Saint-

Moritz est bien loin, même pour nous Bernois, et il faut arriver à l'avance. Et dans cette Assemblée du vendredi soir, précédée peut-être par une réunion des Suisses de France comme d'habitude, dans cette Assemblée, on déblayerait un peu le terrain et traiterait des questions techniques. Ainsi, nous aurions toute la journée du samedi pour traiter des sujets de caractère plus général.

Suggestion a été faite également par Maître Poulin d'organiser un tir à l'occasion de ces Journées. Mais je ne crois pas que cela puisse se faire à Saint-Moritz, parce que ces Messieurs les hôteliers ont protesté qu'on ne fait pas de tirs pendant la saison touristique ; cela dérange les étrangers. Mais lorsque les Journées auront lieu, ce serait quand même bien sympathique de prévoir un concours de tir. Je crois bien que les autorités grisones locales et cantonales essaient de vous avoir ces tirs, et vous préparent aussi, dans le domaine des festivités — parce que, après le travail il faut bien se distraire un peu — préparent des choses intéressantes. Je soulignerai en passant que ces Journées des Suisses de l'Etranger à Saint-Moritz coïncident avec le vingt-cinquième anniversaire d'une votation populaire qui a fait du Romanche une langue nationale. A cette occasion, on pourra, je crois le souligner, et d'ailleurs, les Grisons ne manqueront certainement pas de le faire.

Voilà pour ce qui est de la Journée des Suisses de l'Etranger. Je ne sais pas si le programme et l'horaire me permettent de vous parler rapidement d'un ou deux autres points encore, sans trop m'attarder, c'est à vous de me le dire Monsieur le Président.

M. BELVISOTTI. — Nous verrons peut-être ces points tout à l'heure.

M. BEAUVAIS. — Je m'arrête donc provisoirement.

M. BELVISOTTI. — Si vous le voulez bien, maintenant, nous allons nommer un Rapporteur ou plusieurs comme on nous l'a demandé.

Monsieur le Président de la Société Suisse de Paris. — Je voudrais demander, en tant que Président de la Société Suisse de Paris, si les hôteliers ne vont pas aussi faire interdire le tir fédéral de Zurich qui se trouve aussi en saison touristique. Je ça un peu fort...

—Je veux dire la même chose, et il faut encourager les tireurs suisses en France à s'y rendre.

M. BELVISOTTI. — Nommons donc un Rapporteur pour le Congrès, pour les questions qui ont été posées. Quelqu'un veut-il se présenter ? Il s'agit de représenter les Suisses en France.

M. GRUAZ. — Je ne veux pas m'annoncer, parce qu'on m'a déjà passé une chose comme cela, et je ne veux pas que cela continue jusqu'à la fin de mes jours !

Je voulais dire simplement que nous avons pensé qu'il est peut-être difficile de trouver deux ou trois personnalités parmi la colonie qui veuille bien traiter le sujet à la Commission Suisse de l'Etranger. Notre Président nous a fait demander de trouver éventuellement de jeunes Suisses qui pourraient s'occuper de la question. Mais je crois pour ma part que ce sera difficile. Si vous en connaissez, je serai très heureux de le savoir. Mais autrement, si vous ne trouvez personne, sur les indications et les suggestions de notre Consul général, nous avons pensé que nous pourrions peut-être trouver quelqu'un qui pourrait, dans une certaine mesure, collaborer avec une autre personne à la mise au point du rapport. M. Kiselbach, Directeur de la Maison Bally à Villeurbanne, s'est annoncé pour ce rapport, mais il ne pourra pas se présenter à Saint-Moritz car il ne peut pas y aller. Il s'agit donc de savoir si vous pouvez trouver quelqu'un d'autre, quelque autre personne de bonne volonté susceptible de pouvoir collaborer avec lui.

M. BELVISOTTI. — Nous vous remercions, et nous retenons déjà M. Kiselbach.

Maître POULIN. — La proposition de M. Gruaz est excellente, il faut trouver quelques jeunes qui fassent partie d'une Commission, venant de différents endroits de la France, pour donner les directives générales de ce qui va être présenté à Saint-Moritz. Et puis, je suis entièrement d'accord avec M. Gruaz, il faut trouver un jeune Suisse ; il faut intéresser les jeunes à notre action. Et la Commission devra charger un jeune Suisse de la rédaction et de la présentation du rapport à Saint-Moritz. Il faut que nous encouragions nos jeunes à se présenter au Congrès en Suisse.

Et maintenant, puisque j'ai la parole, en ce qui concerne le tir, je réagis comme le Président Bauchai et notre ami M. Duss. je ne comprends absolument pas qu'on interdise le tir pour une question de bruit. Evidemment, pour nous le tir était important, parce qu'il faisait part de notre action en Suisse, et le résonnement dans nos montagnes de nos tirs, ferait mieux comprendre la position des Suisses de l'Etranger. Et je propose, si cela fait trop de bruit à Saint-Moritz, d'envisager de faire un tir dans nos montagnes, dans un champ de tir quelque part. Je crois que là, la chose ne serait pas impossible.

M. l'Ambassadeur. — Je voudrais dire un mot sur cette excellente suggestion de charger un jeune Suisse, un jeune compatriote, de présenter les thèses des Suisses de France sur le thème de la Journée de Saint-Moritz. Naturellement, l'idée d'associer les jeunes à nos tâches et de leur confier des responsabilités est une excellente idée, et il faudra le faire chaque fois que la chose sera possible.

Cependant, quand j'ai lu le thème des Journées Suisses de Saint-Moritz, c'est-à-dire : Prise de conscience de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui et de demain, rôle des Suisses à l'étranger pour sa défense sous toutes ses formes. Je vous dirai franchement que si j'étais chargé moi-même de présenter non pas le point de vue des Suisses de France qui sont cent trente mille, mais de présenter mon seul point de vue à moi, je serais vraiment embarrassé. Je ne dis pas que je ne présenterais pas quelque chose, mais il s'agit là d'un thème immense et très dificile, très délicat « Prise de conscience de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui et de demain ». Qui de nous, aujourd'hui, pourrait parler une demi-heure sur ce sujet ? Peut-être M. le Consul général Berthod, Maître Poulin, mais pas tout le monde. Cela veut dire beaucoup de choses « prise de conscience de la Suisse dans le monde d'aujourd'hui et de demain ». Qui connaît le monde de demain ? On connaît à peine celui d'aujourd'hui et celui d'hier... « Rôle des Suisses à l'étranger pour sa défense sous toutes ses formes ». Si nous voulons apporter une contribution à la hauteur et à la mesure des Suisses de France, il faudrait peut-être un jeune pour faire ce rapport, mais il faudrait également une autre personne qui ait atteint déjà l'âge de la puberté intellectuelle, l'âge d'une certaine expérience, et qui se soit un peu frottée aux problèmes internationaux tels qu'ils sont vus à Paris et ailleurs en France, ce qui n'est pas si simple d'après mon expérience. Je crois que se limiter à des jeunes serait peut-être diminuer un peu la tâche.

M. SENS (de Lyon). — A Lyon, l'idée était la suivante : dans les colonies se forment des petits groupes qui déblaient le terrain et qui chargent un des leurs de se rendre éventuellement à une réunion, et que là, on essaye de faire une synthèse, chacun des groupes pouvant éventuellement encore envisager un des aspects du problème, de façon à ce qu'on arrive à une synthèse. Pour cela, il faut choisir des personnes qui d'abord possèdent le niveau suffisant, et qui aient également des facilités de parole, d'élocution et de plume. M. Kiselbach qui a accepté de faire partie de cette espèce de Commission a même déclaré qu'il serait disposé à rencontrer à Paris par exemple, au cours d'un voyage, ou ailleurs, à Lyon, le représentant d'autres colonies.

Mais je crois que notre idée, celle d'arriver à faire une synthèse et une analyse d'abord des problèmes tels que les Suisses les voient, est excellente. Ce petit rapport serait présenté par exemple en un quart d'heure.

Maître POULIN. — Pour répondre à la question soulevée par notre Ambassadeur, je crois qu'il faut bien scinder les deux questions qui nous sont posées.

Je me demande si nous ne devrions pas nous limiter au rôle que nous pouvons jouer dans l'apport vis-à-vis de la Suisse. Je pense en effet que cette question devrait être limitée pour que le Comité qui est en voie de constitution puisse avoir une base de travail.

M. BEAUVAIS. — C'est, je crois, une très bonne solution. Je voudrais ajouter qu'il ne faudrait même pas craindre d'aborder

des aspects négatifs, c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas craindre d'exprimer, même à notre égard certaines critiques, car il y a des critiques positives et qui peuvent faire réfléchir. Il n'y a pas seulement une profession de foi à faire, mais peut-être aussi serait-il bon de signaler certaines choses qui nous échappent parce que nous ne vivons pas dans l'ambiance dans laquelle vous vivez.

M. le Consul Général BERTHOD. — Je voudrais demander au groupe de Paris qui a quand même une vie plus intense que la nôtre, s'il n'a pas un jeune étudiant ou une jeune étudiante — car voilà encore un problème que nous pouvons en quelque sorte jouer par une belle passe de billard — celui de faire parler une jeune étudiante suisse qui dirait simplement quels sont les contacts qu'elle a avec ses collègues étudiants, et ce qu'il y aurait à faire pour que la Suisse soit connue. Je crois que c'est un peu répondre là au désir exprimé.

Mais pour cela, il faudrait trouver un jeune étudiant et qu'il veuille bien sacrifier quelques heures à ces problèmes. A celui-là on pourrait donner de partout les éléments de préparation pour ajuster et compléter les observations qu'il aurait pu lui-même faire, et les impressions qu'il aurait pu recueillir. Il y aurait justement là le moyen de nous faire représenter par un jeune, et c'est l'avenir.

Maître POULIN. — Nous avons justement un jeune parmi nous, et je propose que nous l'acceptions, c'est M. Lusinger.

(Applaudissements).

M. Lusinger est ingénieur agronome, et à condition qu'il soit d'accord, il pourrait très bien parler à Saint-Moritz.

M. LUSINGER. — Je vous remercie pour votre confiance, et je vais essayer de préparer quelque chose.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie, vous êtes bien aimable. Nous conservons donc M. Lusinger et M. Kiselbach. Ils prendront sans doute contact entre eux et avec d'autres Sociétés pour étudier la question.

Si vous le voulez bien, nous allons pouvoir passer maintenant au point laissé en suspens tout à l'heure.

Maître POULIN. — Je suis navré, mais je dois relever deux points que M. Beauvais a exposés tout à l'heure.

Il nous a dit en effet qu'un projet d'article constitutionnel et un projet d'article de loi avaient été soumis au Département politique, et que maintenant il fallait simplement attendre. Il y a plus d'un an que le Département Politique a reçu de la Commission deux projets : un projet d'article constitutionnel et un projet de loi pour l'exercice du droit de vote des Suisses.

Je veux bien admettre qu'en ce qui concerne l'article constitutionnel ce soit une affaire très longue, mais en ce qui concerne l'article de loi pour l'exercice du droit de vote des Suisses à l'étranger en séjour en Suisse, je crois savoir que le Département politique a déjà convenu de prendre des contre-projets, mais aucun n'a été porté à la connaissance de la Commission sous prétexte qu'il fallait d'abord soumettre ces projets à toute l'Administration Fédérale.

Il me semble que cette façon de procéder n'est pas la bonne, et il serait beaucoup plus profitable si le Département politique faisait la navette avec la Commission en lui soumettant ses contre-projets, ses contre-propositions qui comportent certainement des points intéressants que nous n'avions pas vus. A ce moment-là, la Commission pourrait les étudier et les renvoyer au Département Helvétique. C'est lorsque ces projets de loi auront l'accord de la Commission et du Département Helvétique, on pourra les soumettre aux autres Administrations Fédérales. Quant à moi, j'estime qu'il ne faut pas abandonner cette question à l'ordre du jour des Congrès. Il faut qu'elle soit à tous les Congrès des Suisses de l'Etranger jusqu'à ce que nous ayons satisfaction.

Si l'Assemblée est d'accord avec cette façon de procéder, je puis suggérer la proposition suivante :

« Ayant pris acte depuis plus d'un an, le Département Politique a reçu un projet d'article constitutionnel concernant les Suisses de l'Etranger, et un projet d'article de loi concernant l'exercice du droit de vote des Suisses de l'Etranger en séjour en Suisse ; ayant pris acte que le Département Politique a préparé de nombreux contre-projets de loi qui sont inconnus de la Commission, demande que le Département Politique soit invité à soumettre ces projets à la Commission afin que par un jeu de navette un texte puisse être valablement et utilement soumis aux autorités fédérales qui doivent en connaître. »

M. BELVISOTTI. — Je vous remercie Maître Poulin.

M. l'Ambassadeur. — Ce projet de résolution est très sensé. Mais maintenant, il ne faut pas condamner quelqu'un avant de l'avoir entendu. Il faudrait que M. Beauvais ait l'occasion de répondre et il a beaucoup d'arguments ; il nous en a donné un petit aperçu hier déjà, et la question est très compliquée dans la pratique, beaucoup plus qu'il n'y paraît à première vue. Ou bien M. Beauvais nous fait son exposé cet après-midi, ou nous reprenons la question, ou il pourrait le faire par exemple à l'issue du déjeuner de tout à l'heure. Après quoi on pourra à main levée, voter, et même rendre encore plus sévère le projet de résolution de Maître Poulin, ou en faire un autre. Mais il faut quand même entendre tout d'abord les autres arguments.

M. BEAUVAIS. — Je ferai ce que vous voudrez ; je peux faire mon exposé tout de suite.

M. BELVISOTTI. — Nous allons attendre l'exposé que M. Beauvais nous fera tout à l'heure, et nous verrons pour le projet de résolution de Maître Poulin en même temps.

Nous allons reprendre pour le moment la désignation du lieu du prochain Congrès que nous avons laissée en suspens tout à l'heure. Je ne sais pas si vous en avez parlé pendant la petite interruption de tout à l'heure. Je vous demanderai donc tout de suite qui est pour les Journées Suisses à Lausanne, compte tenu que le Congrès des Suisses de l'Etranger se fera également à Lausanne. Veuillez lever la main.

Seize pour, et il faut en plus compter les mandats.

Un membre de l'assistance. — Je crois que Marseille a parlé tout à l'heure et a dit que peut-être ils pourraient prendre la décision en janvier. On m'a évidemment suggéré aussi que peut-être nous pourrions aller à Paris où Maître Poulin pourrait nous organiser quelque chose de bien avec les autres Présidents naturellement, avec les Commissions. Paris est évidemment central, et un but pour tous les Français et pour les Présidents de nos Sociétés.

M. BERTHOD. — On dirait que Paris a disparu de France...

M. LAMPART. — Nous avons déjà été à Paris quatre ou cinq fois. Mais aujourd'hui, voyez-vous, je ne peux pas vous dire oui parce que cela dépend du Comité Central.

Entre nous également, nous avons décidé de voter pour Lausanne, parce que c'est évidemment une entrée formidable à Lausanne, et l'exposition de 1964 vaut certainement la peine d'être vue deux, trois fois et même davantage. Mais M. l'Ambassadeur, si vous voulez bien soumettre une question au Comité Central ?...

M. BELVISOTTI. — Nous nous sommes bien décidés en janvier.

M. BERTHOD. — Je crois quand même que l'on peut dire oui, M. Lompart. On arriverait appuyé par les autres, et si on n'y arrivait pas, on ferait pour nous-mêmes.

(Applaudissements).

M. KREMP. — Le nombre de voix pour ou contre Lausanne n'a toujours pas été communiqué.

M. BELVISOTTI. — Nous attendons la fin des opérations.

M. LAMPART. — Il serait intéressant de connaître le nombre de ceux qui sont contre Lausanne. Je voudrais quand même vous faire remarquer que Lausanne a une Exposition tous les vingt-cinq ans. A Paris, nous pouvons nous y rendre toutes les semaines.

M. CELINE (de Marseille). — J'ai voté pour Lausanne. Mais je me suis demandé si c'est avant tout un problème de calendrier, en ce sens qu'on a dit tout à l'heure qu'on ne connaissait pas le calendrier des disponibilités à Lausanne. Admettons que l'on nous

réponde « avant début août ». On ne peut pas vous recevoir après ou avant. Je trouverais stupide d'y aller le 15 août, et d'y retourner quinze jours après.

M. BELVISOTTI. — Evidemment, il faudrait avoir les dates exactes. Il me semble que si nous sommes d'accord par un vote massif, M. Lampart ne pourra qu'accepter la proposition de Paris.

M. LAMPART. — Messieurs, voyons la chose comme elle est. Je ne veux pas surprendre mes collègues. Si la solution que vous adopterez est oui pour Paris, c'est l'accord du Comité que je dois demander, c'est une question d'honnêteté n'est-ce pas ? Maintenant, à vous Messieurs de décider si vous préférez aller à Paris, à Marseille à Lausanne ou ailleurs. Si le choix tombe sur Paris, je transmettrai à ce moment-là à Paris, et évidemment, nous nous efforcerons de convaincre nos collègues. Mais honnêtement, je vous dis que je ne peux pas vous dire oui fermement. Je peux vous dire oui sous réserve de l'accord.

Un membre le l'assistance.

Monsieur le Président,
Monsieur l'Ambassadeur,
Messieurs,

Je m'excuse de prendre la parole. Mais l'année dernière, vous avez élu de nouveaux délégués, vous avez élu des suppléants. Or, après une longue correspondance mon suppléant M. Fontana m'a annoncé que n'étant plus en contact avec les membres du Comité de la Société Suisse de Nice depuis un certain temps, la collaboration qu'il pouvait m'apporter ne pouvait plus être efficace.

J'ai répondu alors à M. Fontana que je n'étais pas en mesure d'accepter sa démission, car sa nomination et sa démission dépendaient de l'Union des Suisses de France.

Je vous signale ce fait, et je crois qu'il y aurait lieu de pourvoir au remplacement de M. Fontana, et nous aimerions bien que ce soit un Suisse du Sud-Est qui soit notre suppléant, car finalement la Riviéra depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes est assez longue, assez importante pour qu'il y ait un suppléant. Et d'un autre côté, je me sentirais moins isolé là-bas, dans cette région où nous pouvons vraiment apporter quelque chose de constructif.

M. BELVISOTTI. — Avez-vous quelqu'un à proposer ?
— Oui, je crois que l'on peut parler de M. Fisch de Vallauris.

M. BELVISOTTI. — Mettons aux voix pour M. Fisch. L'assemblée est-elle d'accord ? Oui. A l'unanimité nous nommons M. Fisch suppléant de la Commission.
— Je vous remercie.

M. BELVISOTTI. — Vous serez bien aimable de lui communiquer sa nomination.

(Applaudissements).

M. BELVISOTTI. — Y a-t-il d'autres questions diverses ? Nous allons maintenant attendre que ces Messieurs aient terminé le dépouillement du vote. Si quelqu'un a quelque chose à ajouter ou une question à poser ?

Un Scrutateur. — Je demande quels sont les délégués qui ont voté ? M. Gruaz : 14 voix. M. Lampart : 14 voix. M. Grandjean : 4 voix. Les Suisses de l'Est ont envoyé une lettre 6 voix avec le Cercle Suisse de Mulhouse.

Pour simplifier, je vais demander l'opinion pour Lausanne ou contre Lausanne, à ceux qui ne représentent pas plusieurs voix et ensuite à ceux qui représentent leur organisation.

M. Gruaz : contre Lausanne.
M. Lampart : pour Lausanen.
M. d'Orelli : pour Lausanne.
M. Tremp : contre Lausanne.
M. Geuri : pour Lausanne.
M. Fisch : contre Lausanne.
M. Reicher : pour Lausanne.

Maintenant, les délégués seuls qui ne font pas partie de ces groupes, à main levée s'il vous plaît : pour Lausanne, 16, et contre Lausanne, 15.

M. l'Ambassadeur. — Etant donné que ce problème ne peut pas être tranché ici, je pense qu'il serait utile que la Société de Bordeaux qui a si bien fait les choses jusqu'à présent, reste chargée du problème du Siège de la prochaine séance jusqu'à ce qu'il soit tranché. C'est vous qui serez en contact avec Lausanne et Paris, et vous nous direz une fois tout décidé si c'est Paris ou Lausanne.

Si c'est Lausanne, c'est une procédure nouvelle puisqu'il n'y a pas de Consulat à Lausanne. Alors qui est-ce qui organisera à Lausanne ?

Ma suggestion serait que les Sociétés d'accord avec M. Beauvais et l'Exposition de 1964 prennent les arrangements techniques nécessaires. Je parle évidemment des Sociétés d'Annecy, parce qu'elles sont géographiquement les plus proches.

M. le Président de la Société d'Annecy. — Monsieur l'Ambassadeur, il était question que le Congrès ait lieu à Annecy, ce Congrès-ci. Du moins pendant plusieurs semaines la décision n'est pas venue. Nous avons deux Présidents qui ont refusé de venir à Annecy. Or, il faudrait les consulter, et je ne pense pas, je dois vous le dire, de prime abord que nous puissions compter sur une Société d'Annecy pour une organisation de ce genre, même à titre directeur, que nous puissions avoir M. Voimier qui s'est récusé l'année passée, ou M. Grouine qui est très affairé. Ils se sont retirés cette année, et je crains beaucoup de leur part que nous ne puissions pas faire quoi que ce soit étant donné la base d'expérience que nous avons.

M. GRUAZ. — Je pense Messieurs, qu'il y a une question financière à la base de cette organisation. Si nous déléguons des Sociétés à Lausanne pour organiser notre Assemblée, qui va prendre à sa charge les frais de séjour de nos collègues ? Voilà encore une chose très importante.

MAITRE POULIN. — Pour conclure cette discussion, je me permets de vous rappeler l'assurance et les promesses que j'ai reçues de Lausanne de la Nouvelle Société Helvétique qui se charge de toute l'organisation du Congrès l'année prochaine, en accord avec le Secrétariat.

M. BELVISOTTI. — M. Gruaz parle des frais...

Un Scrutateur. — Résultat du vote : pour Lausanne : 40 oui ; contre Lausanne : 40 voix.

MAITRE POULIN. — C'est la Suisse Normande !

M. GRUAZ. — Je ne vois pas comment on peut faire ce Congrès à Lausanne. Je ne vois pas comment on pourra l'organiser. Il faut demander des concours financiers, et je ne vois pas qui peut se charger de ce travail de secrétariat qui doit être fait, et je ne sais pas si Lausanne le fera. Il y a en effet un travail très important à faire. Le mieux, je crois, est de faire la réunion à Paris.

M. le Consul Général BERTHOD. — Je me permets de donner mon opinion personnelle. Je n'aime pas vous influencer, mais il y a certainement quelques délégués qui se trouveront dans la situation suivante, pour ma part, j'ai déjà quatre invitations à passer à Lausanne. J'ai les anciens de l'Ecole de Commerce, j'ai les anciens gradés de l'Université de Lausanne, il y a les Valaisans, et il y a les Journées des Suisses de l'Etranger. Je ne crois pas que vous alliez à une réussite, et ce que vient de dire le Président mérite une réflexion. Vous ne savez pas malheureusement, pour la plupart ici, ce que c'est que d'organiser un Congrès.

MAITRE POULIN. — Monsieur le Président, je veux faire une proposition car ce que vient de dire maintenant M. le Consul Général nous rabaisse un peu par rapport aux Valaisans. Je me demande, puisque nous ne sommes ici que quatre-vingts et que nous sommes cependant cent-cinquante sociétés, pourquoi ne pas laisser les choses en suspens, et inviter les cent-cinquante sociétés à se prononcer par écrit. Nous chargerions naturellement Bordeaux de s'en occuper. Car il y a une question aussi que je voudrais vous poser. On a admis, ces dernières années que c'est le futur préparateur du Congrès qui est chargé pendant l'année qui vient de s'en occuper, et je suggèrerai que jusqu'à l'année prochaine, ce soit Bordeaux, comme cela a été fait cette année.

M. BERTHOD. — Oui, jusqu'à la décision, c'est ainsi en effet que cela a été fait cette année.

MAITRE POULIN. — Il vous appartiendrait donc de faire la demande aux Sociétés, et de recevoir les réponses.

M. BELVISOTTI. — D'accord. Messieurs, je crois que nous allons rester sur cette décision.

M. GRUAZ. — Et vous aurez les réponses dans combien de temps ? Si vous avez ici quatre-vingts Sociétés, il s'agit bien de celles qui prennent part activement à la vie des Sociétés de Suisses en France. Les autres...

Un scrutateur. — Nous avons au sujet de Lausanne, quarante voix de chaque côté, mais je pense que la voix du Président est prépondérante.

M. BELVISOTTI. — La discussion est close. Ce serait non pour Lausanne. Mais, nous, nous nous sommes décidés en janvier.

M. TREMP. — Il faut choisir un lieu de réunion avec l'accès le plus facile possible, parce que si vous dites déjà qu'ici à Bordeaux il y a trois fois moins de monde qu'à Dijon, il n'y en aura pas davantage à Lausanne. Il vaudrait mieux choisir un endroit comme Paris ou Lyon, qui ait des relations ferroviaires faciles.

M. BELVISOTTI. — Nous avions tout d'abord dit que nous irions à Paris une fois sur deux.

M. BERTHOD. — Nous chargeons Paris d'étudier la question sérieusement.

M. LAMPART. — Je transmettrai, et je vous donnerai une réponse.

(Applaudissements).

M. d'ORELLI. — Je voudrais adresser un remerciement au Secrétariat Suisse de l'Etranger. Il organise en la personne de M. Beauvais, tous les ans, les Journées Suisses de l'Etranger. On a dit que l'un des rôles du Secrétariat des Suisses de l'Etranger était de faire connaître les Suisses de l'étranger en Suisse, eh bien, je trouve qu'ils font cela d'une façon admirable au Secrétariat.

Vous avez peut-être cru, ou peut-être d'autres le croient-ils et peut-être vous-mêmes pensez nous être utile et agréable en changeant chaque année le lieu de notre Réunion. Je vous en félicite, mais je vous en félicite à un autre titre, parce que de cette façon, les Suisses de l'Etranger approchent chaque année d'autres autorités cantonales. Je crois que de ce fait là vous remplissez précisément votre rôle, ce rôle dont il a été question tout à l'heure. Je vous en félicite encore et vous en remercie.

(Applaudissements).

M. l'Ambassadeur. — Je crois que nous serons unanimes cette fois, nous serons tous d'accord pour remercier très vivement et très sincèrement la Société Suisse de Bordeaux et le Consulat Général pour un effort sans précédent. Cet accueil est exemplaire. Tous les détails d'organisation étaient parfaits ; le cœur y était, et je crois que nous sommes tous très sincèrement reconnaissants au Président Belvisotti, à son Comité et au Consulat Général pour cet effort remarquable et presque unique.

(Applaudissements).

REUNION DE L'UNION DES SOCIETES SUISSES DE FRANCE A BORDEAUX

Messager Suisse de France :

En l'absence de notre dévouée rédactrice, Mme Silvagni-Schenk, empêchée, nous adressons un pressant appel à toutes les Sociétés Suisses pour soutenir les efforts pour la diffusion de notre revue, qui est, comme vous le savez, l'organe officiel de notre Union.

En application des décisions prises lors d'une réunion antérieure, vous avez bien voulu souscrire un abonnement de service par Société, en vue de la parution de communications touchant votre activité. Vous avez ainsi pu constater dans notre revue la présence d'articles provenant de toutes les régions, gardant ainsi au cours de l'année ce lien indispensable pour notre Union.

Il est de notre devoir, le devoir de tous, de contribuer à l'effort de diffusion par une publicité active et efficace auprès de tous les membres des Sociétés, de tous les compatriotes et amis, en recommandant la souscription d'abonnements (le prix est à la portée de toutes les bourses) et en assurant la transmission d'ordres de publicité.

Chaque compatriote doit avoir à cœur d'apporter par son abonnement, par sa publicité, le concours indispensable à la bonne marche de notre Messager, la seule revue de la Colonie, appartenant aux Suisses de France.

L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE DE LAUSANNE

CONCOURS DE LA MEDAILLE COMMEMORATIVE DE L'EXPOSITION NATIONALE

Le jury du concours pour la création d'une médaille commémorative de l'Exposition nationale suisse, Lausanne 1964, *réuni à Lausanne, sous la présidence de M. André Lasserre, sculpteur, a examiné* 48 *envois représentant* 131 *projets, dont la majorité, vu la difficulté du programme, était de qualité satisfaisante.*

Après quatre tours éliminatoires, il a décerné huit prix pour un montant total de 10.000 *francs :*

1er *prix avers ; F* 1.750 : *classe de gravure, école d'art, La Chaux-de-Fonds.*

1er *prix revers : F* 1.750 : *M. Gianfranco Bernasconi, graphiste, Zurich.*

2e *prix avers : F* 1.500 : *M. Francesco Milani, graphiste, Bellinzone.*

2e *prix revers : F* 1.500 : *M. Francesco Milani, graphiste, Bellinzone.*

3e *prix avers : F* 1.000 : *M. Charles-H. Affolter, graphiste, Genève.*

3e *prix revers : F* 1.000 : *M. Charles-H. Affolter, graphiste, Genève.*

4e *prix avers : F* 750 : *M. Ernst-J. Wyss, architecte, Zurich.*

4e *prix revers: F* 750 : *M. Ernst-J. Wyss, architecte, Zurich.*

Le jury recommande en outre, pour l'exécution définitive en or et en argent, les deux premiers prix.

Les projets de concours sont exposés jusqu'au 30 *avril dans le bâtiment administratif de l'Exposition.*

La médaille sera éditée en fin d'année 1963.